

La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada, 2009 à 2022

par Danielle Sutton et Marta Burczycka

Date de diffusion : le 20 mars 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada, 2009 à 2022 : faits saillants

- Selon les données autodéclarées tirées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018, plus de 4 adolescents sur 10 (45 %) ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations depuis l'âge de 15 ans. La violence autodéclarée dans le cadre de fréquentations comprend des actes criminels comme la violence physique et sexuelle, ainsi que des actes qui peuvent ne pas être considérés comme criminels (p. ex. la violence psychologique), mais qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour les victimes.
- Les expériences de violence psychologique étaient la forme de violence la plus répandue chez les adolescents de 15 à 17 ans (45 %). Chez les adolescents victimes de violence dans le cadre de fréquentations, tous avaient subi de la violence psychologique, seule ou en combinaison avec d'autres formes de violence.
- Dans l'ensemble, 1 adolescent sur 10 (10 %) a déclaré avoir été victime de violence physique aux mains d'un partenaire amoureux depuis l'âge de 15 ans.
- Chez les adolescentes en particulier, 7 % ont été victimes de violence sexuelle de la part d'un partenaire amoureux, y compris le fait d'avoir été forcées de se livrer à des actes sexuels contre leur gré (7 %) et d'avoir été forcées d'avoir des relations sexuelles (ou d'être avec un partenaire qui avait tenté de les y forcer) (5 %).
- Selon les données policières, de 2009 à 2022, au Canada, 41 057 adolescents de 15 à 17 ans ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations, définie comme toute forme de crime violent commis contre un adolescent (âgé de 15 à 17 ans) dont l'auteur présumé était un partenaire intime, actuel ou ancien, autre qu'un conjoint.
- Au cours de la période allant de 2009 à 2022, le taux moyen s'est établi à 239 victimes de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents pour 100 000 personnes. Après une période de baisse observée de 2009 à 2014 (- 2 %), les taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ont augmenté de 33 % depuis 2015; des hausses semblables ont été enregistrées chez les filles et chez les garçons.
- En 2022, le taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents était environ neuf fois plus élevé chez les filles (500 victimes pour 100 000 personnes) que chez les garçons (57).
- Selon les données policières, dans les provinces, en 2022, le taux le plus élevé de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents a été enregistré en Saskatchewan (627 victimes pour 100 000 personnes); venaient ensuite le Manitoba (574) et le Nouveau-Brunswick (424).
- En 2022, le taux global d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations déclarées par la police contre des victimes de 15 à 17 ans était deux fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (478 affaires par rapport à 241 affaires pour 100 000 personnes), principalement en raison de la violence déclarée par la police dans les régions rurales du Nord (1 154 affaires pour 100 000 personnes).
- Les victimes de 15 à 17 ans affichaient un taux plus élevé (60 victimes pour 100 000 personnes) de violence sexuelle dans le cadre de fréquentations que pour d'autres formes de violence (p. ex. les voies de fait ou le harcèlement criminel), et ce taux était supérieur à celui observé chez les victimes de 18 à 24 ans (43) et chez celles de 25 ans et plus (9). À l'instar de toutes les formes de violence sexuelle en général, la violence sexuelle dans le cadre de fréquentations chez les adolescents touche les filles de façon disproportionnée (116 filles par rapport à 5 garçons).
- Selon les données déclarées par la police, en 2022, 4 affaires sur 10 (39 %) de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents contre des victimes de 15 à 17 ans n'ont pas été classées, ce qui signifie que l'affaire faisait toujours l'objet d'une enquête, que la preuve était insuffisante pour procéder à une mise en accusation ou que le plaignant refusait de collaborer (l'auteur présumé n'avait pas été identifié). Parmi les affaires qui ont été classées, la plupart (83 %) l'ont été par le dépôt ou la recommandation d'une accusation. Cependant, les accusations étaient plus fréquentes lorsque la victime était une fille que lorsqu'il s'agissait d'un garçon.

La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada, 2009 à 2022

par Danielle Sutton et Marta Burczykca

La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents est un problème criant au Canada, mais il y a peu de données nationales sur sa portée et ses caractéristiques connexes. La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents renvoie généralement à la violence physique, sexuelle ou psychologique, y compris le fait d'être traqué, subie dans le cadre de relations amoureuses ou sexuelles à l'adolescence (voir l'encadré 1 pour consulter les définitions utilisées dans le présent article) (Exner-Cortens et autres, 2021; Niolon et autres, 2015; Tomaszewska et Schuster, 2021; Vagi et autres, 2015; Zweig et autres, 2014). Ces comportements peuvent se produire en personne entre partenaires amoureux ou encore par voie électronique et en ligne, ce qu'on appelle souvent des actes d'agression liés aux cyberfréquentations, ou de violence commise au moyen de la technologie (Exner-Cortens et autres, 2021; Tomaszewska et Schuster, 2021). À l'instar de la violence entre partenaires intimes en général, la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents pourrait consister en un seul épisode de violence ou, comme c'est le cas le plus souvent, comporter des formes répétées de violence au fil du temps (Cotter, 2021).

Les données de l'Enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire de 2017-2018 ont montré que, chez les adolescents canadiens en 9^e et en 10^e année qui avaient eu des fréquentations amoureuses, plus de 1 sur 3 avait été la victime ou l'auteur de violence dans le cadre de ces fréquentations au cours de l'année précédente (Exner-Cortens et autres, 2021; gouvernement du Canada, 2022). De même, des études menées aux États-Unis ont révélé que de 9 % à 35 % des jeunes sondés ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations (Banyard et Cross, 2008; Children's Safety Network, 2012; Exner-Cortens et autres, 2013; Vagi et autres, 2015). Les proportions varient en fonction des facteurs suivants : la période étudiée, à savoir la relation amoureuse actuelle ou l'ensemble des relations antérieures, le type de violence mesuré et le moment de la violence, à savoir au cours de la vie ou de l'année précédente.

De façon générale, la violence entre partenaires intimes touche de façon disproportionnée les femmes et les filles. Or, certaines recherches ont montré que, chez les adolescents, des proportions semblables de filles et de garçons ont déclaré avoir été victimes de violence (non sexuelle) dans le cadre de fréquentations (Banyard et Cross, 2008; Eisner, 2021; Exner-Cortens et autres, 2021; Jouriles et autres, 2017; Wincentak et autres, 2017). Bien qu'il existe des similitudes dans la proportion globale de garçons et de filles qui déclarent avoir été victimes de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents, la fréquence et la gravité de la violence sont souvent plus élevées chez les filles (Eisner, 2021; Hamby et Turner, 2013; Jouriles et autres, 2017; Niolon et autres, 2015).

Malgré certaines similitudes entre les garçons et les filles, la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents continue de toucher de façon disproportionnée les adolescents de minorités sexuelles ou de genre par rapport à leurs homologues hétérosexuels et cisgenres (Basile et autres, 2020; Exner-Cortens et autres, 2021; Whitton et autres, 2019). Le risque accru de violence chez les minorités sexuelles et de genre s'explique par des facteurs structurels (p. ex. les préjugés, la discrimination, le harcèlement, un soutien communautaire et familial moindre) qui augmentent le risque de résultats défavorables sur le plan social et de la santé, y compris la violence entre partenaires intimes (Whitton et autres, 2019).

L'adolescence est une période clé du développement de l'identité au cours de laquelle les jeunes acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour établir des relations saines, tout en subissant d'importants changements physiques, cognitifs, émotionnels et sociaux (Kowalova et Cason, 2017). Par conséquent, les effets négatifs associés à la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents peuvent être lourds de conséquences et durer longtemps. Par exemple, en ce qui concerne les conséquences permanentes, des recherches indiquent que les adolescents qui ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations sont plus susceptibles de subir de la violence dans leurs fréquentations à l'âge adulte, d'afficher des niveaux élevés de dépression, de faire des tentatives de suicide, d'avoir des problèmes de santé mentale, et de faire une consommation abusive de drogues et d'alcool à l'âge adulte (Banyard et Cross, 2008; Children's Safety Network, 2012; Exner-Cortens et autres, 2021; Exner-Cortens et autres, 2013; Hébert et autres, 2017; Parker et Bradshaw, 2015; Vagi et autres, 2015). La forte proportion d'adolescents victimes de différentes formes de violence dans le cadre de fréquentations, conjuguée aux résultats défavorables connus, met en évidence la nécessité d'effectuer une analyse de la prévalence et des caractéristiques globales de ce type de violence au Canada.

Fondé sur les données autodéclarées et les données déclarées par la police, le présent article de *Juristat* traite des expériences de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans au Canada. Dans la section 1, les données autodéclarées tirées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 sont utilisées pour examiner la fréquence et la gravité de cette violence, ses facteurs corrélés ainsi que ses répercussions. Dans la section 2, fondée sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), on dégage les tendances d'une année à l'autre de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police, et on examine brièvement la violence conjugale envers les victimes adolescentes. On y présente ensuite les variations géographiques, les caractéristiques des affaires et l'état de classement des affaires par la police, c'est-à-dire si elles ont été

résolues ou non. Une combinaison de sources de données est essentielle pour saisir pleinement les réalités de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents au Canada, en tenant compte des problèmes de sous-déclaration ainsi que de la fréquence des comportements violents qui pourraient ne pas atteindre le seuil criminel¹.

Cet article de *Juristat* a été produit avec l'aide financière de Femmes et Égalité des genres Canada.

Encadré 1 Définitions et sources de données

Les données du recensement montrent qu'au Canada, seuls 1 % des jeunes de 15 à 19 ans étaient mariés ou vivaient en union libre en 2021 (Statistique Canada, 2023). Par conséquent, la grande majorité des adolescents de 15 à 17 ans qui sont victimes de violence dans le cadre d'une relation avec un partenaire intime sont dans une relation amoureuse, ce qui va dans le sens d'une analyse axée sur la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents. Les données présentées dans cet article de *Juristat* peuvent donc servir à orienter, à élaborer et à améliorer les outils de prévention propres à la population des adolescents qui ont des fréquentations.

Aux fins du présent article, deux définitions distinctes mais similaires de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents sont utilisées. Les définitions se rapportent à deux sources de données, soit les données autodéclarées tirées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) et les données administratives des services de police provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Les données de l'ESEPP englobent un large éventail de formes de violence (c.-à-d. les agressions physiques et sexuelles et la violence psychologique), peu importe si elles ont été signalées à la police ou si elles atteignent ou non le seuil criminel. Par ailleurs, les données du Programme DUC ne comprennent que les affaires de violence qui ont été signalées à la police et qui sont jugées de nature criminelle. Il est important de noter que les auteurs de violence envers une victime adolescente dans le cadre de fréquentations ne sont peut-être pas adolescents eux-mêmes et qu'ils peuvent se situer en dehors de la fourchette des 15 à 17 ans.

Les données tirées de l'ESEPP sont présentées pour mettre en évidence les formes criminelles et non criminelles de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents. La violence autodéclarée dans le cadre de fréquentations chez les adolescents s'entend d'une agression physique et sexuelle, ou d'une forme de violence psychologique qui a été commise envers un adolescent de 15 à 17 ans par un partenaire amoureux actuel ou ancien (voir l'encadré 2 pour obtenir la description des divers types de violence mesurés au moyen de l'enquête)^{2 3}.

Les données provenant du Programme DUC fournissent des renseignements détaillés sur les affaires de violence dans les relations intimes qui ont été signalées à la police et qui ont atteint le seuil criminel. Les affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents qui sont déclarées par la police sont définies comme toute forme de crime violent commis contre un adolescent de 15 à 17 ans lorsque l'auteur présumé est un partenaire intime actuel ou ancien (c.-à-d. un petit ami ou une petite amie, un ex-petit ami ou une ex-petite amie, un autre type de partenaire intime comme un partenaire de relations sans lendemain). Les relations conjugales — les mariages et les unions libres — sont exclues de la plus grande partie de l'analyse des données déclarées par la police figurant dans le présent article.

Section 1 : La violence autodéclarée dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans

Il arrive souvent que de nombreuses formes de violence, y compris la violence dans le cadre de relations amoureuses et d'autres relations intimes, ne soient pas signalées à la police. Les données d'études canadiennes montrent que la violence dans le cadre de relations intimes fait souvent l'objet d'un sous-signalement à la police pour des raisons comme le fait que les victimes considèrent qu'il s'agit d'une affaire privée et personnelle, et qu'elles ne considèrent pas l'incident comme étant suffisamment grave pour être signalé (Conroy, 2021a; Conroy, 2019; Cotter, 2021).

En outre, de nombreux comportements violents et préjudiciables aux victimes n'atteignent pas le seuil criminel comme certaines formes de violence psychologique. Par conséquent, il est essentiel d'analyser les données autodéclarées pour brosser un tableau complet de la nature et de la prévalence globale de la violence dans le cadre de fréquentations en général, et chez les adolescents en particulier. Dans cette section, les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018 sont utilisées pour examiner la prévalence de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents et les attitudes des jeunes à cet égard. Dans le cadre de l'ESEPP, des renseignements ont été recueillis sur la violence entre partenaires intimes subie par les Canadiens — y compris la violence physique, la violence sexuelle et la violence psychologique — pour la prévalence à vie (depuis l'âge de 15 ans) et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête (voir l'encadré 2).

Encadré 2

Mesurer la violence entre partenaires intimes au moyen de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

Dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, des renseignements ont été recueillis sur la violence entre partenaires intimes subie par les Canadiens depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Les répondants ont été sondés sur les expériences qu'ils ont vécues par rapport à divers comportements commis par des partenaires intimes, y compris la violence physique, la violence sexuelle et la violence psychologique. Le terme « partenaires intimes » comprend les conjoints mariés, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et d'autres partenaires intimes actuels et anciens.

Les voies de fait comprennent les formes de violence physique qui comportent des voies de fait ou des menaces de voies de fait. Au total, neuf types de violence sont inclus dans cette catégorie : on vous bouscule, vous pousse ou vous projette au sol; on vous frappe, vous donne des coups de pied ou vous mord; on menace de vous faire du mal ou de faire du mal à quelqu'un proche de vous; on vous étouffe; on utilise une arme contre vous ou on vous menace avec une arme; on menace de vous frapper avec le poing ou un objet; on vous lance des objets; on vous gifle; on vous bat.

L'agression sexuelle comprend la violence sexuelle ou les menaces de violence sexuelle. Elle inclut les deux types de violence suivants : le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait de forcer ou de tenter de forcer la victime à avoir des relations sexuelles.

La violence psychologique renvoie aux comportements qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou financier d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie englobe 15 types particuliers de violence, y compris, sans toutefois s'y limiter, la jalousie, les insultes et d'autres formes d'humiliation, le harcèlement ou les comportements harcelants, la manipulation, la séquestration ou les dommages matériels (voir l'encadré 3). Elle inclut également le fait d'être blâmé pour avoir causé le comportement violent, qui a été mesuré chez les répondants qui ont subi certaines formes de violence entre partenaires intimes. Il convient de souligner que de nombreux comportements compris dans cette catégorie de violence ne sont pas considérés comme criminels.

Dans l'analyse présentée dans cet article, une approche inclusive a été adoptée à l'égard des divers comportements qui constituent la violence entre partenaires intimes. Aux fins de la présente analyse, les personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question de l'enquête permettant de mesurer la violence entre partenaires intimes sont incluses comme ayant été victimes de violence de la part d'un partenaire intime, peu importe le type ou la fréquence de la violence. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de la violence entre partenaires intimes dans le cadre de l'ESEPP et d'autres sources de données sur ce type de violence au Canada, voir Cotter, 2021.

Plus de 4 adolescents sur 10 de 15 à 17 ans ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations

Selon les résultats de l'ESEPP, plus de 4 adolescents sur 10 (45 %) de 15 à 17 ans qui ont déclaré avoir eu une relation⁴ à un moment donné depuis l'âge de 15 ans ont indiqué avoir été victimes d'une forme quelconque de violence de la part d'un partenaire amoureux (tableau 1). Des proportions égales de filles (46 %) et de garçons (46 %) de ce groupe d'âge ont fait cette déclaration⁵. Ces résultats représentaient près de 142 000 jeunes au Canada.

Dans le contexte de ces données autodéclarées, la violence dans le cadre de fréquentations comprend la violence physique, la violence sexuelle et la violence psychologique commise par une petite amie, un petit ami, une partenaire amoureuse ou un partenaire amoureux actuel ou ancien (voir l'encadré 1)⁶. La violence psychologique était la plus répandue, touchant 45 % des adolescents de 15 à 17 ans. En fait, tous les adolescents qui avaient été victimes d'une forme quelconque de violence dans le cadre de fréquentations avaient subi de la violence psychologique, seule ou en combinaison avec de la violence physique ou sexuelle. La violence psychologique, souvent considérée comme un précurseur d'autres formes de violence, est liée aux concepts de contrôle coercitif⁷ dans les relations entre partenaires intimes (Dawson et autres, 2021; Gill et Aspinall, 2020; Kelly et Johnson, 2008; Stark, 2007), et comprend de nombreux comportements différents (voir l'encadré 3).

Encadré 3

Contrôle coercitif dans les relations amoureuses chez les adolescents

Le contrôle coercitif est un terme utilisé pour décrire un ensemble de comportements violents visant à priver la victime de son autonomie dans la relation en lui faisant craindre des conséquences potentielles, sans nécessairement recourir à la force physique (Dawson et autres, 2019; Stark, 2007). Il s'agit d'un crime hautement sexospécifique, perpétré principalement par des hommes et des garçons contre des femmes et des filles, et qui peut prendre la forme de violence physique, sexuelle ou psychologique ou d'exploitation financière réelle, ou encore de menaces en ce sens (Dawson et autres, 2019; Johnson et autres, 2019). Bien que certains types de violence considérés comme des éléments de contrôle coercitif aient été criminalisés au Canada, d'autres ne l'ont pas été. Voici quelques exemples courants de contrôle coercitif (Silverstone, 2021) :

- isolement social, des amis ou de la famille;
- privation des besoins fondamentaux;
- surveillance des activités quotidiennes en personne ou par voie électronique;
- insultes, humiliation ou dénigrement d'une personne de manière répétée pour la dévaloriser;
- menace de faire du mal à l'autre, à ses proches ou à ses animaux de compagnie;
- dommages aux biens personnels.

Les résultats de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 ont révélé que la violence psychologique était la forme de violence dans le cadre de fréquentations la plus répandue chez les adolescents. Ce type de violence peut comprendre de nombreux comportements différents; il peut s'agir, par exemple, d'un partenaire qui agit jalousement et qui empêche la victime de côtoyer d'autres jeunes hommes ou jeunes femmes (expérience vécue par 36 % des adolescents), qui dit à la victime qu'elle est dérangée, stupide ou bonne à rien (22 %), et qui exige de savoir avec qui et où elle se trouve en tout temps (20 %) (tableau de l'encadré 3). Lorsqu'il était possible d'effectuer des comparaisons entre les garçons et les filles, aucune différence significative n'a été observée quant à la prévalence des comportements de violence psychologique.

Tableau de l'encadré 3

Types de violence psychologique vécue dans les relations amoureuses depuis l'âge de 15 ans chez les jeunes de 15 à 17 ans, selon le genre, Canada, 2018

	Filles de 15 à 17 ans			Garçons de 15 à 17 ans			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
Types de violence psychologique	%	de	à	%	de	à	%	de	à
Votre partenaire a été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	34	20,9	49,7	38	25,6	52,6	36	27,2	46,7
Votre partenaire exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	23	12,1	39,4	18	9,5	31,2	20	13,0	29,8
Votre partenaire vous a rabaissé(e) ou vous a dit des mots blessants	29	16,0	46,6	F	F	F	17	10,1	27,1
Votre partenaire vous a traité(e) de personne dérangée, stupide ou bonne à rien	29	16,8	45,3	17	9,2	30,4	22	14,5	32,5
Votre partenaire a essayé de convaincre vos amis ou votre famille que vous êtes fou(folle)	16	6,5	33,9	F	F	F	10	5,2	19,8
Votre partenaire vous a suivi(e), ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail	8	3,4	17,0	F	F	F	5	2,6	10,2
Votre partenaire vous a empêché(e) de voir vos amis ou les membres de votre famille	6	3,0	11,8	7	2,8	16,5	7	3,6	11,9
Votre partenaire vous a harcelé(e) au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux	16	6,6	33,8	6	2,2	14,9	10	5,3	19,1

F trop peu fiable pour être publié

Note : Les différences n'ont pas été jugées statistiquement significatives. Bien que les données comprennent la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux actuel ou ancien, ou une personne avec qui la victime entretenait un autre type de relation intime depuis l'âge de 15 ans, la majorité (99 %) des adolescents de 15 à 17 ans n'avaient jamais été mariés ou n'avaient jamais vécu en union libre. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime. Les termes « filles » et « garçons » comprennent les personnes transgenres et cisgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Le « total » comprend les personnes transgenres et cisgenres, ainsi que celles qui ne s'identifient à aucun genre ou qui s'identifient à plusieurs genres.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Au total, 1 adolescent sur 10 a été victime de violence physique de la part d'un partenaire amoureux depuis l'âge de 15 ans

Une proportion de 1 adolescent sur 10 (10 %) de 15 à 17 ans a été victime de violence physique aux mains d'un partenaire amoureux. Parmi les adolescents victimes de ce type de violence, 14 % étaient des garçons et 5 %, des filles, bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative. Comme il a été mentionné précédemment, des recherches antérieures fondées sur des données autodéclarées ont également montré que des proportions semblables de filles et de garçons sont victimes de violence physique dans le cadre de fréquentations chez les adolescents (Banyard et Cross, 2008; Eisner, 2021; Exner-Cortens et autres, 2021; Jouriles et autres, 2017; Wincentak et autres, 2017). Cependant, les données déclarées par la police révèlent un taux de voies de fait plus élevé chez les filles (93 victimes pour 100 000 filles de 15 à 17 ans) que chez les garçons (15).

Bien que les données de l'ESEPP ne permettent pas de calculer les taux de signalement de la violence physique ou sexuelle dans le cadre de fréquentations à la police par les adolescents⁸, cette comparaison avec les données déclarées par la police laisse entendre que la violence physique contre les filles pourrait être plus susceptible d'être signalée à la police.

Chez les adolescents, 6 % ont indiqué avoir été giflés, 4 % ont déclaré avoir reçu un coup de poing ou un coup de pied, avoir été mordus ou avoir été frappés au moyen d'un objet, 4 % ont indiqué avoir été menacés d'être frappés avec le poing ou une arme, et 4 % ont mentionné avoir été bousculés, agrippés, poussés ou projetés au sol par un partenaire amoureux⁹.

Chez les adolescents, 1 fille sur 14 a été victime de violence sexuelle aux mains d'un partenaire amoureux depuis l'âge de 15 ans

En ce qui concerne la violence sexuelle commise par un partenaire amoureux, 4 % des adolescents ont indiqué qu'ils en avaient été victimes depuis l'âge de 15 ans, dont 1 fille sur 14 (7 %) de 15 à 17 ans. Les filles de ce groupe d'âge ont été forcées par un partenaire de se livrer à des actes sexuels contre leur gré (7 %), et un partenaire les a forcées, ou a tenté de les forcer, à avoir des relations sexuelles (5 %). Les données sur les expériences de violence sexuelle vécues par les garçons n'ont pas pu être présentées en raison de la taille limitée de l'échantillon.

Chez les filles, la violence sexuelle commise par un partenaire amoureux était légèrement plus courante que la violence physique (7 % par rapport à 5 %). Cette tendance concorde avec les données déclarées par la police, selon lesquelles le taux d'infractions d'ordre sexuel commises par des partenaires amoureux au cours de l'année précédente (116 victimes pour 100 000 filles de 15 à 17 ans) était plus élevé que le taux de voies de fait (93).

Il convient de noter que, bien que les résultats de l'étude actuelle n'aient révélé aucune différence statistiquement significative entre les filles et les garçons en ce qui a trait à la prévalence globale de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents et aux divers types de violence dans le cadre de fréquentations mesurés au moyen de l'ESEPP, cette conclusion doit être interprétée avec prudence. Le petit nombre de répondants sur lesquels ces résultats sont fondés peut exclure des constatations statistiquement significatives, lorsque les expériences des filles et des garçons sont comparées. D'autres études ont démontré invariablement que, même si la prévalence globale est la même, les filles et les femmes sont plus souvent l'objet de formes plus fréquentes et plus graves de violence dans le cadre de fréquentations et d'autres relations intimes (Eisner, 2021; Niolon et autres, 2015).

Les taux de violence entre partenaires intimes chez les adolescents sont semblables à ceux enregistrés chez les personnes de 18 à 24 ans, mais différents de ceux observés chez les personnes plus âgées

Pour comparer les expériences des adolescents de 15 à 17 ans avec celles des autres groupes d'âge, on a évalué les taux de violence entre partenaires intimes¹⁰ observés au cours des 12 mois ayant précédé la collecte des données dans le cadre de l'ESEPP. À quelques exceptions près, la prévalence de la violence chez les adolescents de 15 à 17 ans ressemblait beaucoup à celle enregistrée chez les personnes de 18 à 24 ans, mais différait de celle observée chez les personnes de 25 ans et plus (tableau 2).

En ce qui concerne la prévalence globale, près de 3 adolescents sur 10 (29 %) de 15 à 17 ans ont déclaré avoir été victimes de violence de la part d'un partenaire intime au cours de l'année précédente. De ce nombre, 32 % étaient des filles et 27 % étaient des garçons (une différence qui n'était pas statistiquement significative). La prévalence de la violence au cours de l'année précédente chez les adolescents de 15 à 17 ans était très semblable à celle observée chez les personnes de 18 à 24 ans (27 %).

Cependant, les taux de violence entre partenaires intimes étaient considérablement plus faibles chez les personnes de 25 ans et plus (9 %) et diminuaient de façon constante avec l'âge. La baisse la plus marquée a été observée à l'âge de 25 ans, âge auquel les taux sont passés de près de 3 sur 10 (p. ex. 29 % et 27 % chez les personnes de 15 à 17 ans et celles de 18 à 24 ans) à 14 % chez les personnes de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans. La violence dans le contexte d'une relation a continué de diminuer au sein des groupes plus âgés, atteignant 5 % ou moins chez les personnes de 70 ans et plus. Ces résultats concordent avec ceux des recherches antérieures menées au Canada et ailleurs, qui ont démontré à maintes reprises que les personnes plus jeunes sont

particulièrement susceptibles d'être victimes de violence de la part d'un partenaire intime et d'autres formes de violence (Conroy et Cotter, 2017; Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2015; Savage, 2021). En outre, ces données correspondaient également en grande partie à celles déclarées par la police et présentées à la section 2, qui montrent que les taux les plus faibles de violence dans le cadre de fréquentations étaient ceux enregistrés chez les personnes de 25 ans et plus.

La prévalence de la violence psychologique et sexuelle de la part d'un partenaire est semblable chez les adolescents de 15 à 17 ans et les personnes de 18 à 24 ans

La violence psychologique — qui est souvent un précurseur de formes plus graves de violence — était la forme la plus courante de violence entre partenaires intimes vécue par les personnes de tous les groupes d'âge au cours de l'année précédente. Sa prévalence était semblable chez les adolescents de 15 à 17 ans (29 %) et chez les personnes de 18 à 24 ans (26 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative). Ces résultats contrastent avec ceux observés chez les personnes de 25 ans et plus, chez qui une proportion beaucoup plus faible (10 %) ont déclaré avoir subi de la violence psychologique de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents.

À l'instar de l'ensemble des expériences de violence survenues dans le contexte d'une relation intime, le taux de violence sexuelle dans une relation intime vécue au cours de l'année précédente était semblable chez les adolescents de 15 à 17 ans (3 %) et chez les personnes de 18 à 24 ans (4 %)¹¹. La prévalence de la violence sexuelle dans le contexte d'une relation intime était légèrement plus élevée chez les adolescents de 15 à 17 ans que chez les personnes de 25 ans et plus (1 %).

Contrairement à la violence psychologique et sexuelle de la part d'un partenaire intime, la prévalence de la violence physique chez les adolescents de 15 à 17 ans (3 %) était semblable à celle enregistrée chez les personnes de 25 ans et plus (2 %), et nettement inférieure à celle observée chez les personnes de 18 à 24 ans (8 %). Il s'agit d'une tendance semblable à celle constatée au moyen des données déclarées par la police, selon lesquelles les taux les plus élevés ont également été enregistrés chez les victimes de 18 à 24 ans.

Près de 1 adolescent sur 5 adopte un comportement indésirable en ligne

Les espaces numériques et en ligne sont également des endroits où les personnes peuvent subir de la violence, ce qui est particulièrement préoccupant chez les adolescents (voir l'encadré 6). Bien qu'elle ne permette pas d'obtenir une mesure précise de la violence dans le cadre de fréquentations, l'ESEPP traite des expériences de comportement non désiré en ligne. Ces comportements comprennent le fait de cibler une victime au moyen de messages agressifs ou harcelants; de diffuser ou de menacer de diffuser des images intimes de la victime; d'exercer des pressions sur la victime pour qu'elle partage des images intimes, et le fait d'envoyer du contenu sexuellement explicite à la victime sans son consentement.

Selon les résultats de l'ESEPP de 2018, près de 1 adolescent de 15 à 17 ans sur 5 (19 %) a subi une forme quelconque de comportement non désiré en ligne au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (données non présentées)¹². La proportion était plus élevée chez les filles (24 %) que chez les garçons (15 %) en raison d'une plus forte proportion de filles ayant reçu des images ou des messages sexuellement suggestifs ou explicites non désirés (19 % par rapport à 8 % des garçons). La proportion chez les adolescents était notamment plus faible que celle observée chez les personnes de 18 à 24 ans (29 %), mais plus élevée que celle enregistrée chez les personnes de 25 ans et plus (14 %).

Plus précisément, chez les adolescents, les comportements non désirés les plus courants vécus en ligne étaient la réception d'images ou de messages sexuellement suggestifs ou explicites non désirés (13 %), ou encore de courriels ou de messages menaçants ou agressifs (10 %). Les autres comportements mesurés au moyen de l'enquête étaient moins courants. Ces tendances correspondent à celles observées chez les utilisateurs d'Internet de tous âges (Cotter et Savage, 2019).

Bien que ces comportements ne soient pas propres à la violence dans le cadre de fréquentations, 4 % des adolescents qui ont vécu une forme quelconque de comportement non désiré en ligne ont déclaré qu'un partenaire amoureux actuel ou ancien en était responsable. Le plus souvent, les adolescents ne savaient pas qui était le ou les responsables (34 %) ou ont indiqué qu'il s'agissait d'un étranger (30 %)¹³.

À l'instar des hommes en général, les garçons de 15 à 17 ans sont plus susceptibles de percevoir la violence comme étant parfois excusable

Dans le cadre de l'ESEPP de 2018, plusieurs questions ont été posées aux répondants concernant leurs attitudes à l'égard des genres et de la violence dans les relations. Tous les répondants ont été invités à exprimer leur accord ou leur désaccord par rapport aux énoncés suivants, et ce, peu importe s'ils aient vécu ou non de la violence dans le contexte d'une relation intime : « La violence entre partenaires peut être excusée si les personnes sont tellement en colère qu'elles perdent le contrôle », « Il est compréhensible qu'une personne réagisse violemment si elle soupçonne son ou sa partenaire d'avoir une relation intime avec une autre personne » et « Les gens ont le droit de vérifier en tout temps l'identité des personnes avec qui leur partenaire communique par téléphone ou par message texte ».

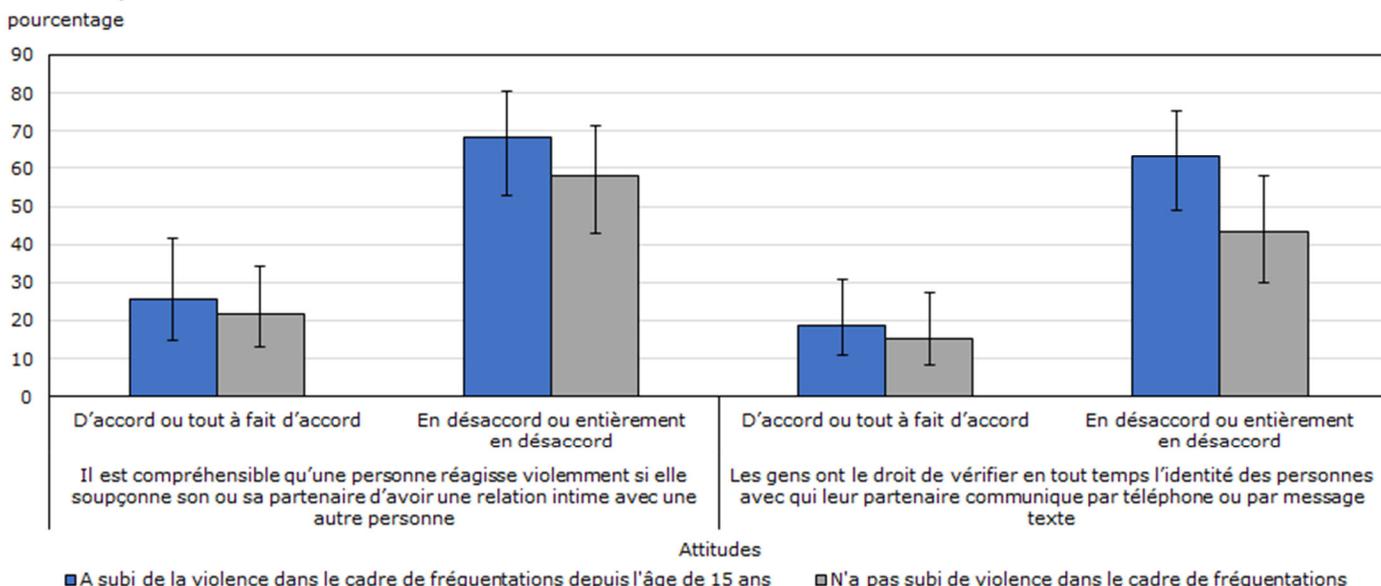
Chez les jeunes de 15 à 17 ans (ce qui comprenait tous les jeunes qui avaient vécu ou non une expérience de violence dans le cadre de fréquentations), plus de garçons que de filles étaient d'accord pour dire que la violence était compréhensible dans certaines situations. Plus du quart (26 %) des garçons étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé « Il est compréhensible qu'une personne réagisse violemment si elle soupçonne son ou sa partenaire d'avoir une relation intime avec une autre personne », comparativement à 17 % des filles (tableau 3). De même, 12 % des garçons de 15 à 17 ans étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que « la violence entre partenaires peut être excusée si les personnes sont tellement en colère qu'elles perdent le contrôle », comparativement à 7 % des filles.

En règle générale, les attitudes des garçons et des filles à l'égard de la violence dans les relations étaient semblables à celles des personnes plus âgées, à quelques exceptions près. Dans la plupart des cas, les hommes se sont montrés plus favorables à la violence que les femmes. Une exception a été observée chez les hommes de 18 à 24 ans relativement à l'énoncé selon lequel la violence pouvait être excusée si quelqu'un perdait le contrôle : la proportion d'hommes qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord (6 %) correspondait de très près à celle observée chez les femmes du même âge (7 %). De plus, les garçons de 15 à 17 ans étaient beaucoup moins susceptibles d'être en désaccord ou entièrement en désaccord pour dire que la violence était compréhensible dans les cas d'infidélité (53 %), comparativement aux hommes de 25 ans et plus (63 %).

Chez les adolescents, lorsqu'il s'agissait d'avoir le droit de vérifier les appels et les messages de leur partenaire, les attitudes des filles correspondaient davantage à celles des garçons que pour d'autres questions. Contrairement aux autres questions liées aux comportements violents dans les relations, en ce qui concerne le droit de vérifier le téléphone d'un partenaire, la proportion de filles de 15 à 17 ans qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord était presque identique à celle enregistrée chez les garçons (22 % et 21 %, respectivement). De plus, beaucoup moins de filles (47 %) étaient en désaccord ou entièrement en désaccord avec l'énoncé, comparativement aux femmes de 18 à 24 ans (60 %) et à celles de 25 ans et plus (58 %).

Il convient de souligner que les répondants qui ont vécu de la violence dans le cadre de fréquentations étaient plus susceptibles de se dire d'accord avec les énoncés selon lesquels un comportement violent ou contrôlant peut parfois être toléré. Par exemple, 26 % des adolescents de 15 à 17 ans qui avaient déjà été victimes de violence dans le cadre de fréquentations étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'il était compréhensible que quelqu'un réagisse violemment s'il soupçonnait une infidélité — une proportion légèrement, mais significativement, plus élevée que celle observée chez les adolescents qui n'avaient pas subi de violence dans le cadre de fréquentations (22 %; graphique 1). De même, une proportion plus élevée d'adolescents qui avaient vécu de la violence dans le cadre de fréquentations (19 %) étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'une personne a le droit de vérifier le téléphone de son ou sa partenaire, comparativement aux adolescents qui n'avaient pas été victimes d'une telle violence (15 %).

Graphique 1
Attitudes à l'égard de la violence et du contrôle dans les relations intimes chez les jeunes de 15 à 17 ans, selon les expériences antérieures de violence dans le cadre de fréquentations, Canada, 2018



Note : Les différences n'ont pas été jugées statistiquement significatives. Bien que les données comprennent la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux actuel ou ancien, ou une personne avec qui la victime entretenait un autre type de relation intime, la majorité (99 %) des adolescents de 15 à 17 ans n'avaient jamais été mariés ou n'avaient jamais vécu en union libre. Les catégories de réponse « Ni d'accord ni en désaccord » sont incluses dans les calculs, mais ne sont pas présentées. Par conséquent, la somme des pourcentages ne correspondra pas à 100. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Encadré 4

Expériences et conséquences de la violence subie dans le cadre de fréquentations chez les personnes de 15 à 18 ans

Les règles d'analyse des données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) établissent des minimums pour le nombre de répondants requis dans un groupe donné; s'il y a trop peu de répondants dans un groupe, certaines données et analyses à leur sujet ne peuvent pas être publiées. En ce qui concerne les adolescents de 15 à 17 ans, le nombre de répondants à l'enquête qui ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations est trop faible pour permettre une grande partie de l'analyse détaillée et de la désagrégation que Statistique Canada inclut habituellement dans ses publications. Le fait d'élargir la fourchette d'âge pour y inclure les jeunes de 18 ans augmente suffisamment le nombre de répondants pour permettre une analyse plus approfondie.

Comme prévu, une analyse de diverses caractéristiques sociodémographiques, y compris celles souvent associées à un risque accru de violence, indique que, à bien des égards, la population âgée de 15 à 17 ans est semblable à la population âgée de 15 à 18 ans. Par exemple, l'analyse montre que 7 % des personnes dans les deux groupes d'âge s'identifiaient comme faisant partie de la population LGBTQ2S+, et que 4 % des personnes dans ces mêmes groupes d'âge s'identifiaient comme Premières Nations, Métis ou Inuit (Autochtones). En ce qui concerne les expériences de violence physique ou sexuelle pendant l'enfance, 15 % des personnes âgées de 15 à 17 ans et 16 % de celles âgées de 15 à 18 ans ont déclaré avoir été victimes de tels actes.

En plus de ces similitudes, l'ajout des jeunes de 18 ans n'augmente pas de façon statistiquement significative la prévalence globale de la violence subie dans le cadre de fréquentations l'année précédente (29 % chez les 15 à 17 ans et 31 % chez les 15 à 18 ans). Cette similitude a été observée chez les filles et les jeunes femmes et chez les garçons et les jeunes hommes lorsque les deux groupes d'âge ont été comparés.

L'élargissement de l'analyse pour inclure les personnes âgées de 18 ans permet d'obtenir des renseignements supplémentaires sur la violence subie dans le cadre de fréquentations chez les jeunes. Parmi les jeunes qui avaient été victimes de violence de la part d'un partenaire intime au cours de l'année précédente, la grande majorité (73 %) des jeunes ont déclaré avoir subi plus d'un incident de violence au cours de cette période, qu'il s'agisse de plus d'un cas de la même forme de violence ou d'un ou de plusieurs cas de divers types de violence. Parallèlement, 75 % des jeunes de 15 à 18 ans qui avaient subi de la violence dans le cadre de fréquentations ont été victimes de différents types de violence, y compris 12 % qui en ont été victimes d'au moins 10 (voir le tableau 1 pour consulter une liste des types de violence subie dans le cadre de fréquentations inclus dans la présente étude). De plus, 90 % des jeunes de 15 à 18 ans qui avaient été victimes de violence dans le cadre de fréquentations au cours de l'année précédente ont déclaré qu'un partenaire avait été responsable de la violence.

Des études canadiennes ont montré que les cas de violence entre partenaires intimes sont rarement signalés à la police (Conroy, 2021a; Conroy, 2019; Cotter, 2021). La situation est la même en ce qui concerne les cas de violence subie dans le cadre de fréquentations chez les jeunes de 15 à 18 ans. Parmi les jeunes qui avaient été victimes de violence de la part d'un partenaire amoureux au cours de l'année précédente, 98 % ont déclaré que la police n'avait pas été mise au courant de l'incident. La plupart (92 %) des répondants ont également déclaré qu'ils n'avaient pas eu accès à des services de soutien pour gérer la violence, souvent parce qu'ils estimaient que l'incident était trop mineur ou qu'ils n'avaient pas besoin d'aide (78 % de ceux qui n'avaient pas eu accès aux services). Au lieu de recevoir un soutien formel, 74 % des jeunes de 15 à 18 ans qui avaient subi de la violence dans le cadre de fréquentations au cours de l'année précédente ont déclaré en avoir parlé à quelqu'un d'autre dans leur entourage, souvent un membre de leur famille (37 %). Ces tendances correspondent à ce qui est généralement observé dans l'ensemble de la population.

La plupart (83 %) des jeunes de 15 à 18 ans qui ont subi de la violence dans le cadre de fréquentations ont dit que cette expérience avait eu une incidence sur leur bien-être émotionnel ou psychologique. Beaucoup de jeunes ont déclaré qu'ils se sentaient bouleversés, confus ou frustrés (62 %), de même que blessés ou déçus (55 %), en colère (50 %) et contrariés (45 %).

Section 2 : La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans déclarée par la police

La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police est définie comme toute forme de crime violent subie par une personne de 15 à 17 ans aux mains d'un partenaire intime autre qu'un conjoint¹⁴. La violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents est une forme de violence entre partenaires intimes; toutefois, la majeure partie de la présente section exclut la violence conjugale commise envers une victime adolescente en raison de la rareté de ce type de relations au Canada. Il est important de noter que les auteurs présumés de violence envers une victime adolescente dans le cadre de fréquentations ne sont peut-être pas adolescents eux-mêmes et qu'ils peuvent plutôt se situer en dehors de la fourchette des 15 à 17 ans. Alors que la section précédente portait sur les formes criminelles et non criminelles de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents, cette section se limite aux affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des autorités.

Encadré 5

Infractions criminelles liées à la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens, lorsqu'il n'existe aucune preuve que l'affaire ne s'est pas produite. Bien que les infractions mentionnées ci-dessous ne soient pas exhaustives, elles englobent la grande majorité (93 %) des crimes violents chez les partenaires amoureux déclarés par la police, et dont la victime est âgée de 15 à 17 ans.

Voies de fait — Renvoient à trois niveaux de voies de fait qui comprennent les catégories suivantes :

- **Voies de fait simples** — Comprend la catégorie de voies de fait (niveau 1) régie par le *Code criminel*. Il s'agit du type de voies de fait le moins grave, qui inclut le fait de pousser une personne, de la gifler, de la frapper à coups de poing et de proférer des menaces à son endroit.
- **Voies de fait majeures de niveau 2** — Comprend les types les plus graves de voies de fait, c'est-à-dire les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles et englobent le fait de porter, d'utiliser ou de menacer d'utiliser une arme contre une personne ou de causer des lésions corporelles à une personne.
- **Voies de fait majeures de niveau 3** — Comprend le fait d'infliger des blessures à une personne, de mutiler ou de défigurer une personne, ou de mettre sa vie en danger.
- **Autres voies de fait** — Comprend le fait de braquer une arme à feu, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles, l'usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu lors de la perpétration d'une infraction, la décharge d'une arme à feu avec une intention particulière, les voies de fait contre un policier, les voies de fait armées contre un agent de la paix ou l'infliction de blessures corporelles à celui-ci, les voies de fait graves contre un agent de la paix, la trappe susceptible de causer ou causant des lésions corporelles, et les autres voies de fait.

Infraction sexuelle — Vaste gamme d'actes criminels prévus au *Code criminel*. Ces actes vont des attouchements sexuels non désirés à la violence sexuelle qui cause des blessures corporelles graves ou qui défigure la victime. Comprend également des catégories spéciales d'infractions visant à protéger les enfants contre la violence sexuelle, qui sont les suivantes :

- **Agression sexuelle de niveau 1** — Agression qui cause peu ou pas de blessures corporelles à la victime.
- **Agression sexuelle de niveau 2** — Agression sexuelle armée, ou avec menaces ou infliction de lésions corporelles.
- **Agression sexuelle grave de niveau 3** — Agression qui blesse, mutilé ou défigure la victime, ou qui met sa vie en danger.
- **Contacts sexuels** — Le fait pour une personne de toucher, directement ou indirectement (à des fins sexuelles), avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant de moins de 16 ans.
- **Incitation à des contacts sexuels** — Le fait pour une personne d'inviter, d'engager ou d'inciter un enfant de moins de 16 ans à toucher, directement ou indirectement (à des fins sexuelles), le corps de toute personne avec une partie de son corps ou avec un objet.
- **Exploitation sexuelle** — Le fait pour une personne en situation d'autorité et de confiance à l'égard d'un adolescent ou à l'égard de laquelle l'adolescent est en situation de dépendance de commettre les infractions de contacts sexuels et d'incitation à des contacts sexuels. Dans cet article de la loi, les termes « jeune » et « adolescent » désignent une personne de 16 à 18 ans.

Harcèlement criminel — Le fait de suivre une personne d'un lieu à un autre de façon répétée ou de tenter de communiquer avec la personne de façon répétée contre son gré, ces actions ayant pour effet de lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité ou pour celle d'une de ses connaissances.

Menaces — Le fait de proférer, de transmettre ou de faire sciemment recevoir une menace de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un; de brûler, de détruire ou d'endommager des biens meubles ou immeubles; ou de tuer, d'empoisonner ou de blesser un animal qui est la propriété de quelqu'un.

La violence dans le cadre de fréquentations est la forme la plus courante de violence entre partenaires intimes chez les adolescents de 15 à 17 ans

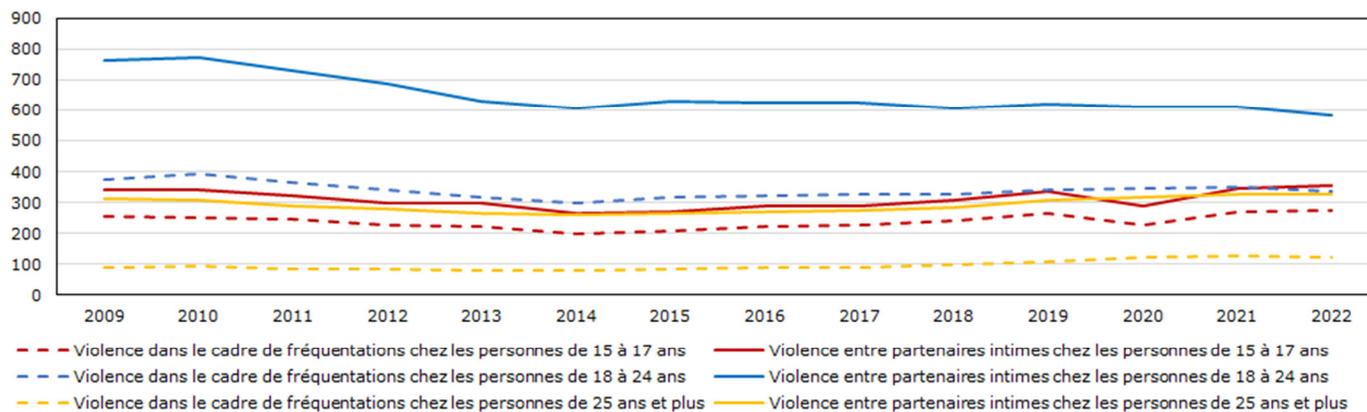
Selon les données policières, au cours de la période allant de 2009 à 2022, 41 057 adolescents de 15 à 17 ans ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations au Canada, ce qui représente un taux moyen de 239 victimes pour 100 000 personnes.

Au cours de cette période, 12 433 adolescents de 15 à 17 ans ont été victimes de violence conjugale déclarée par la police, ce qui inclut la violence subie au sein de mariages et d'unions libres. Lorsque l'on combine les données sur la violence dans le cadre de fréquentations et celles sur la violence conjugale pour représenter toutes les expériences de violence entre partenaires intimes déclarées par la police parmi les victimes adolescentes, on constate que la grande majorité (77 %) des adolescents victimes de violence entre partenaires intimes ont été agressés par un partenaire amoureux (actuel ou ancien) ou par un partenaire intime autre qu'un conjoint. Chez les adolescents, bien que les taux de violence dans le cadre de fréquentations soient plus faibles que ceux observés pour la violence entre partenaires intimes en général, le fait que la violence dans le cadre de fréquentations constitue plus des trois quarts des cas de victimisation liée à la violence entre partenaires intimes produit des tendances semblables d'une année à l'autre (graphique 2); en outre, cette situation justifie une analyse axée exclusivement sur la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents.

Graphique 2

Crimes violents chez les partenaires amoureux et intimes, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge et l'année, Canada, 2009 à 2022

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

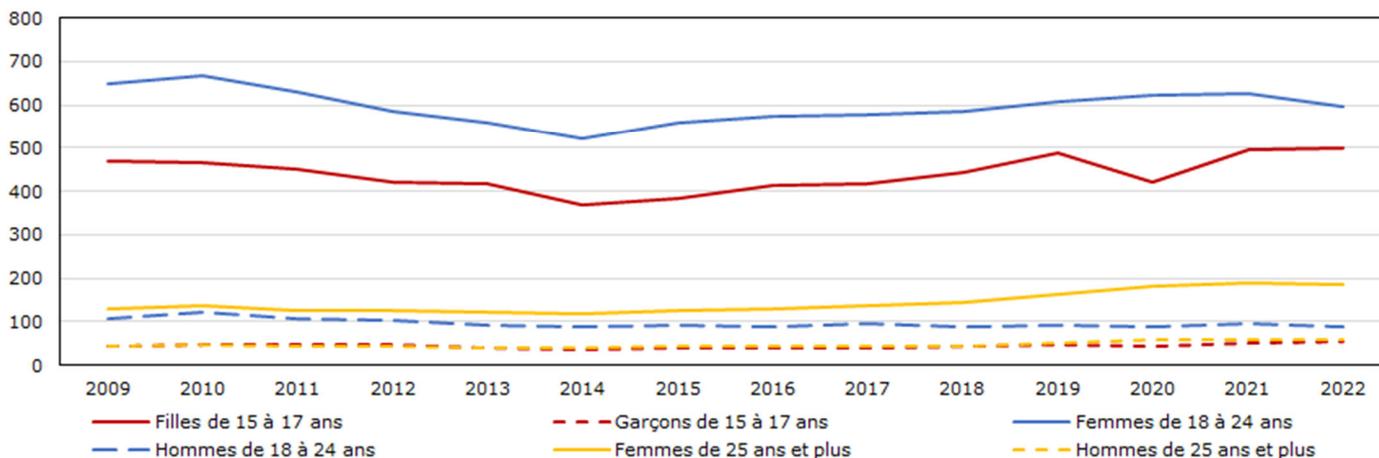
On note une augmentation de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans depuis 2015

Après une période de baisse observée de 2009 à 2014 (-22 %), les taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ont augmenté de 33 % depuis 2015, des hausses semblables ayant été enregistrées chez les filles (+30 %) et les garçons (+35 %) (graphique 3). Bien que les tendances d'une année à l'autre de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents correspondent aux tendances de l'ensemble des crimes violents déclarés par la police pour ce groupe d'âge, la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents a connu une baisse moins marquée de 2009 à 2014 et une augmentation plus forte depuis 2015, comparativement aux taux de crimes violents enregistrés chez les victimes adolescentes dans l'ensemble (les variations de taux étant de -31 % et de +29 %, respectivement).

Pour ce qui est de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police depuis 2015, 2020 a été la seule année où une diminution (-14 %) a été enregistrée par rapport à l'année précédente. En fait, les adolescents de 15 à 17 ans étaient le seul groupe d'âge à avoir généralement affiché une baisse des taux de violence dans le cadre de fréquentations de 2019 à 2020; les taux ont plutôt augmenté chez les personnes de 18 à 24 ans (+2 %) et chez celles de 25 ans et plus (+11 %). La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement correspondantes peuvent aider à expliquer la baisse disproportionnée observée chez les plus jeunes; ces derniers consacrent la majeure partie de leur temps à l'école et à des activités parascolaires, et la COVID a entraîné une augmentation de la supervision parentale et du temps passé à la maison, réduisant ainsi les situations où la violence commise par un partenaire amoureux pouvait se produire (Krause et autres, 2022). Cela dit, la fréquence de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police et mettant en cause des infractions en ligne a atteint un sommet en 2020 (voir l'encadré 6), ce qui pourrait indiquer un changement dans les types de comportements déclarés pendant la pandémie.

Graphique 3**Crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre et l'année, Canada, 2009 à 2022**

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

À l'instar des tendances de la victimisation liée à la violence entre partenaires intimes en général au Canada (Conroy, 2022; Conroy, 2021b; Cotter, 2021), pour toutes les années et tous les groupes d'âge, les taux de violence envers les femmes et les filles dans le cadre de fréquentations étaient plus élevés que ceux observés pour la violence envers les hommes et les garçons. En effet, en 2022, le taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents était environ neuf fois plus élevé chez les filles (500 victimes pour 100 000 personnes) que chez les garçons (57), ce qui représente une différence plus marquée que ce qui a été enregistré chez les personnes de 18 à 24 ans (sept fois plus élevé; 597 par rapport à 89) et chez celles de 25 ans et plus (trois fois plus élevé; 187 par rapport à 59).

D'autres recherches ont montré que, chez les adolescents, des proportions semblables de filles et de garçons sont victimes de violence physique dans le cadre de fréquentations (Banyard et Cross, 2008; Eisner, 2021; Exner-Cortens et autres, 2021; Jouriles et autres, 2017; Wincentak et autres, 2017), mais ces proportions étaient fondées sur des données autodéclarées. Or, il se pourrait que la violence envers les filles soit plus susceptible d'être signalée à la police. Il se peut également que les tendances en matière de déclaration soient influencées par le fait que les femmes et les filles sont plus susceptibles de demander de l'aide (officiellement ou officieusement) que les hommes et les garçons (Bundock et autres, 2018; Lachman et autres, 2019; Martin et autres, 2012). En outre, les hommes et les garçons pouvaient également être moins enclins à demander de l'aide si l'auteur de l'agression était une femme ou une fille, en partie en raison des perceptions sociétales de la masculinité (Arnocky et Vaillancourt, 2014; Huntley et autres, 2019; Martin et autres, 2012), ce qui peut aider à expliquer pourquoi une proportion plus élevée d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarées par la police concerne des victimes de genre féminin.

Chez les adolescents, les filles sont le plus souvent victimes de violence de la part d'un partenaire amoureux qui est un homme ou un garçon de 15 à 24 ans

L'examen des affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarées par la police et dans lesquelles il y avait une seule victime et un seul auteur présumé¹⁵ a révélé que, en 2022, 91 % (N = 1 610) des victimes étaient des filles de 15 à 17 ans et 8 % (N = 144) étaient des garçons. Parmi les adolescentes, presque toutes les victimes (95 %) ont été agressées par un partenaire amoureux qui était un homme ou un garçon, et 5 % (N = 77), par une femme ou une fille. L'analyse des données sur les hommes et les garçons qui étaient des auteurs présumés de violence envers une fille dans le cadre de fréquentations a montré que près de la moitié (45 %) étaient également âgés de 15 à 17 ans, et une proportion semblable (44 %) étaient légèrement plus âgés que leur victime (c.-à-d. qu'ils avaient de 18 à 24 ans). Les autres auteurs présumés étaient des hommes de 25 ans et plus (8 %) ou des garçons de 12 à 14 ans (3 %).

Selon les données policières, chez les garçons qui ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations, près de 8 garçons sur 10 (79 %) ont subi de la violence de la part de femmes ou de filles, et près des deux tiers (64 %) de ces dernières avaient le même âge que leur victime. Venaient ensuite les auteures présumées qui étaient des filles plus jeunes, c'est-à-dire âgées de 12 à 14 ans (19 %), des femmes de 18 à 24 ans (13 %) et des femmes de 25 ans et plus (4 %).

Les taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police sont les plus élevés dans les territoires et les provinces des Prairies

Selon les recherches effectuées à ce jour, ce sont deux territoires qui affichent les taux les plus élevés de crimes violents dans l'ensemble, y compris la violence envers les jeunes et entre partenaires intimes (Conroy, 2021b; Conroy, 2018; Moreau, 2022). En 2022, la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police n'a pas fait exception : les taux les plus élevés ont été observés au Nunavut (2 142 victimes pour 100 000 personnes; N = 46) et dans les Territoires du Nord-Ouest (1 646 victimes pour 100 000 personnes; N = 29) (tableau 4). Au Yukon, le taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents (385 victimes pour 100 000 personnes; N = 5) était toutefois inférieur à celui de quatre provinces.

Parmi les provinces, le taux le plus élevé de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police en 2022 a été enregistré en Saskatchewan (627 victimes pour 100 000 personnes; N = 273); venaient ensuite le Manitoba (574 victimes pour 100 000 personnes; N = 288) et le Nouveau-Brunswick (424 victimes pour 100 000 personnes; N = 105). Ces taux étaient en grande partie attribuables aux affaires de violence envers les filles, chez qui la même tendance a été observée (1 119, 1 070 et 757 victimes pour 100 000 personnes, respectivement). Pour ce qui est des taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les garçons, le taux provincial le plus élevé a encore une fois été observé en Saskatchewan (137 victimes pour 100 000 personnes; N = 30). Contrairement aux tendances générales, c'est Terre-Neuve-et-Labrador qui affichait le taux suivant en importance (110 victimes pour 100 000 personnes; N = 9), suivie de près par la Nouvelle-Écosse (106 pour 100 000 personnes; N = 16).

Les taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents sont plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines

Les données canadiennes ont toujours montré des taux de crimes violents plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines (Conroy, 2021b; Perreault, 2023; Perreault, 2019; Sutton, 2023), et les données actuelles appuient les tendances antérieures. En 2022, le taux global d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarées par la police, dans lesquelles les victimes étaient âgées de 15 à 17 ans, était deux fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (478 par rapport à 241 pour 100 000 personnes)¹⁶. Toutefois, le taux élevé de violence en milieu rural était en grande partie attribuable à la violence déclarée par la police dans les régions rurales du Nord (tableau 4)¹⁷. Plus précisément, en 2022, le taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents s'élevait à 1 154 victimes pour 100 000 personnes dans les régions rurales du Nord, ce qui représente un taux près de quatre fois plus élevé que celui observé dans les régions rurales du Sud (317) et environ cinq fois plus élevé que celui enregistré dans les régions urbaines (241).

Parmi les provinces, les différences les plus marquées ont été observées en Saskatchewan, où le taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents dans les régions rurales du Nord (3 870 victimes pour 100 000 personnes; N = 86) était 10 fois plus élevé que celui enregistré dans les régions rurales du Sud (403 victimes pour 100 000 personnes; N = 59), et 8 fois plus élevé que celui observé dans les régions urbaines (480 victimes pour 100 000 personnes; N = 128). De même, au Manitoba, le taux enregistré dans les régions rurales du Nord (2 017 victimes pour 100 000 personnes; N = 85) était environ 7 fois plus élevé que celui observé dans les régions rurales du Sud (290 victimes pour 100 000 personnes; N = 39), et 4 fois plus élevé que celui constaté dans les régions urbaines (505 victimes pour 100 000 personnes; N = 164).

Bien que les chiffres soient faibles dans les régions rurales, les réalités vécues par les adolescents qui subissent de la violence dans le cadre de fréquentations dans ces régions peuvent s'expliquer par des difficultés à éviter leurs agresseurs dans les petites collectivités, par le manque d'anonymat, par un accès limité à du soutien social ou aux services offerts aux victimes de violence entre partenaires intimes, et par des obstacles plus importants à la recherche d'aide (Edwards et autres, 2014; Moffitt et autres, 2020).

Selon les données policières, les taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents sont les plus élevés à Lethbridge, à Kingston, dans le Grand Sudbury et à Peterborough

Il s'ensuit que le taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents était plus faible dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)¹⁸ que dans les régions autres que les RMR (206 par rapport à 463) (tableau 5). Cela dit, le taux observé dans certaines RMR a dépassé la moyenne enregistrée dans les régions autres que les RMR. Par exemple, le taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents le plus élevé a été enregistré à Lethbridge (537 victimes pour 100 000 personnes; N = 25); venaient ensuite Kingston (509 victimes pour 100 000 personnes; N = 26), le Grand Sudbury (474 victimes pour 100 000 personnes; N = 25) et Peterborough (465 victimes pour 100 000 personnes; N = 18). Tous ces taux étaient supérieurs au taux moyen enregistré dans les régions autres que les RMR (463). Toutefois, la population de chacune des RMR susmentionnées est relativement petite. Les faibles nombres ont ainsi une plus grande incidence sur les taux que ce n'aurait été le cas dans de grandes RMR. En revanche, les taux les plus faibles de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ont été observés à Calgary (N = 76; taux de 137), à Toronto (N = 267; taux de 144), à Barrie (N = 15; taux de 158) et à Windsor (N = 18; taux de 159).

Les taux de violence sexuelle dans les relations amoureuses sont les plus élevés chez les adolescents par rapport à d'autres groupes plus âgés

Les recherches menées à ce jour ont révélé que les jeunes sont les plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle (Cotter et Savage, 2019), les taux étant relativement élevés chez les adolescents, c'est-à-dire les jeunes de 12 à 18 ans (National Sexual Violence Resource Center, 2018). Les données déclarées par la police en 2022 ont également fait ressortir une tendance semblable pour les infractions d'ordre sexuel commises contre des adolescents de 15 à 17 ans dans le cadre de relations amoureuses¹⁹. Plus précisément, les victimes adolescentes affichaient des taux plus élevés (60 pour 100 000 personnes) de violence sexuelle dans les relations amoureuses que d'autres formes de violence (p. ex. les voies de fait ou le harcèlement criminel).

Le taux d'infractions d'ordre sexuel chez les victimes âgées de 15 à 17 ans était également plus élevé que celui observé chez les victimes de 18 à 24 ans (43) et chez celles de 25 ans et plus (9) (tableau 6). Ces tendances en matière de déclaration peuvent être liées à des différences démographiques, indiquer une sensibilisation accrue du public à la violence sexuelle, illustrer une éducation plus complète sur le consentement dans les écoles canadiennes, ou être une combinaison de tous ces éléments. À l'instar de la violence sexuelle en général, le taux de violence sexuelle dans le cadre de fréquentations chez les adolescents était en grande partie attribuable à la violence envers les filles (116 victimes pour 100 000 personnes) et, plus précisément, aux agressions sexuelles perpétrées contre des filles (90).

Selon les données policières, les agressions sexuelles (niveau 1, 2 ou 3) représentaient 76 % des infractions d'ordre sexuel commises contre des adolescents dans le cadre de relations amoureuses. En ce qui concerne la proportion restante de 24 % que constituaient les autres infractions d'ordre sexuel contre des adolescents de 15 à 17 ans déclarées par la police, près de la moitié (46 %) concernaient des contacts sexuels et 38 % visaient la distribution non consensuelle d'images intimes (voir l'encadré 6 pour obtenir de plus amples renseignements)²⁰.

Après les infractions d'ordre sexuel, ce sont les voies de fait (54 victimes pour 100 000 personnes) qui affichaient le deuxième taux en importance en matière de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents, principalement les voies de fait simples (niveau 1) (38). Le taux de voies de fait dans le cadre de fréquentations contre des victimes adolescentes était quatre fois plus faible que celui enregistré chez les victimes de 18 à 24 ans (224) et environ une fois et demie plus faible que celui observé chez les victimes de 25 ans et plus (88).

Encadré 6

Affaires de violence commise au moyen de la technologie dans le cadre de fréquentations chez les adolescents qui ont été déclarées par la police

Les Canadiens en général, et les jeunes en particulier, vivent dans un monde de plus en plus numérique, où la grande majorité d'entre eux demeurent connectés tout au long de la journée, utilisant Internet pour diverses raisons, notamment l'accès à l'information, le télétravail, l'apprentissage en ligne, les relations sociales et le divertissement (Hango, 2023; Schimmele et autres, 2021). En effet, selon des données canadiennes récentes, 99,6 % des adolescents de 15 à 19 ans avaient utilisé Internet au cours des trois mois précédents, 92 % utilisaient régulièrement les médias sociaux (Schimmele et autres, 2021)²¹ et 93 % des adolescents de 14 à 17 ans ont déclaré avoir leur propre téléphone intelligent (HabiloMédias, 2022). Étant donné la nature omniprésente d'Internet, le fait de subir de la violence qui transcende l'espace physique est devenu possible et plutôt courant chez les jeunes au Canada (Hango, 2023). Selon les données policières, 6 % des 3 453 victimes de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ont été agressées en ligne. Proportionnellement plus d'adolescents que d'adolescentes ont déclaré avoir fait l'objet de violence dans le cadre de fréquentations en ligne (8 % par rapport à 6 %).

Selon les données déclarées par la police, depuis 2018, la proportion de la violence en ligne dans le cadre de fréquentations chez les adolescents a augmenté de 11 % (passant de 5,6 % en 2018 à 6,2 % en 2022); elle a atteint un sommet en 2020 (7,7 %), avant de diminuer. En raison de la pandémie de COVID-19, une transition immédiate des interactions en personne aux interactions en ligne a été nécessaire, ce qui a probablement poussé les affaires de violence commise au moyen de la technologie déclarées par la police vers un sommet en 2020. Les proportions ont ensuite diminué pour s'établir à des niveaux comparables à ceux enregistrés avant la pandémie. L'examen du sous-ensemble des personnes qui ont subi de la violence en ligne dans le cadre de fréquentations en 2022 a révélé que plus de 4 adolescents sur 10 (44 %) ont été victimes d'infractions sexuelles, dont plus de la moitié (53 %) concernaient la distribution non consensuelle d'images intimes²². À l'instar des tendances générales observées relativement aux infractions d'ordre sexuel, la grande majorité (91 %) des victimes d'infractions sexuelles étaient des filles.

Les autres proportions les plus marquées de violence en ligne dans les relations amoureuses chez les adolescents étaient liées aux menaces (15 %), aux communications indécentes ou harcelantes (14 %), au harcèlement criminel (13 %) et à l'extorsion (8 %). Mis à part le harcèlement criminel, ces infractions ont été vécues par une proportion plus élevée de garçons que de filles. Plus précisément, près de 1 garçon sur 4 (23 %) victime de cybercriminalité dans le contexte d'une relation

amoureuse a déclaré avoir fait l'objet de communications indécentes ou harcelantes, 17 % des garçons ont indiqué avoir fait l'objet d'extorsion et 17 % ont reçu des menaces²³.

À titre de comparaison, chez les personnes de 18 à 24 ans, moins d'infractions en ligne dans le contexte d'une relation amoureuse étaient de nature sexuelle (24 %) mais, parmi celles qui l'étaient, la plupart étaient liées à la distribution non consensuelle d'images intimes (75 %). La plus grande proportion d'infractions de cybercriminalité concernait plutôt les communications indécentes ou harcelantes (25 %), suivies de près par le harcèlement criminel (22 %). De plus petites proportions étaient liées aux menaces (12 %) et à l'extorsion (9 %).

Chez les victimes de 25 ans et plus, une plus faible proportion (12 %) des infractions de cybercriminalité étaient de nature sexuelle et, encore une fois, la grande majorité de ces infractions étaient liées à la distribution non consensuelle d'images intimes (83 %). Contrairement à ce qui a été observé chez les autres groupes d'âge, l'infraction de cybercriminalité la plus courante était le harcèlement criminel (33 %); venaient ensuite les communications indécentes ou harcelantes (31 %), les menaces (15 %) et l'extorsion (4 %).

Les agresseurs de la plupart des adolescents victimes de violence dans le cadre de fréquentations ont eu recours à la force physique

Selon les données déclarées par la police, en 2022, les agresseurs de près des deux tiers (63 %) des adolescents victimes de violence dans le cadre de fréquentations ont eu recours à la force physique et environ 1 victime sur 10 (11 %) a été impliquée dans une affaire dans laquelle une arme était présente (tableau 7). Il convient de souligner que, parmi les victimes de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents, une plus grande proportion de garçons que de filles ont subi de la violence sous la menace d'une arme (15 % par rapport à 11 %). Cette tendance, qui a également été observée dans les groupes plus âgés, appuie les données canadiennes antérieures révélant que des armes étaient plus souvent présentes dans les affaires de violence dans le cadre de fréquentations dans lesquelles la victime était un homme ou un garçon (Hotton, 2010).

Au total, 1 victime sur 10 de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents a été agressée à l'école

La plus grande proportion (69 %) des adolescents victimes de violence dans le cadre de fréquentations ont été agressés dans un lieu privé²⁴, mais près de 1 adolescent sur 10 (9 %) a subi cette violence à l'école²⁵ (tableau 7). Cela dit, une plus grande proportion de garçons que de filles ont été agressés dans un lieu extérieur²⁶ (18 % par rapport à 14 %) ou à l'école (14 % par rapport à 9 %). En revanche, une plus grande proportion de filles que de garçons ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations dans un lieu privé (70 % par rapport à 58 %). Les filles de 15 à 17 ans semblent donc être plus vulnérables à la violence dans le cadre de fréquentations dans des lieux privés que leurs homologues masculins.

Quel que soit le genre de la victime, les deux tiers (66 %) des affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents se produisent en après-midi ou en soirée, une proportion plus élevée que celle observée chez les personnes de 18 à 24 ans (58 %) ou chez celles de 25 ans et plus (59 %). Cet écart dans les tendances entre les groupes d'âge est principalement attribuable au plus grand nombre d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents qui ont lieu en après-midi (33 %), une proportion plus marquée que celle qui a été enregistrée chez les groupes plus âgés (27 % pour chacun des groupes).

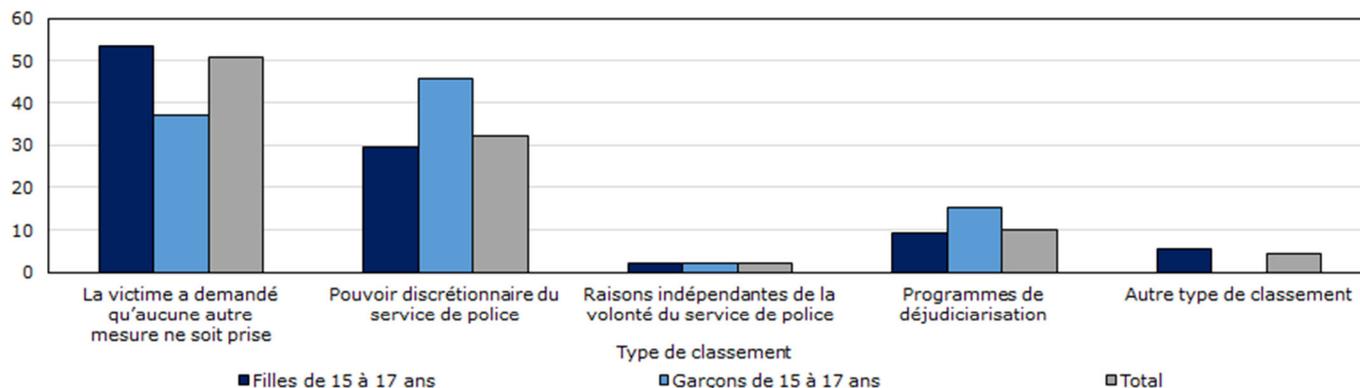
Moins d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents commises contre des garçons ont été classées par mise en accusation, comparativement aux affaires commises contre des filles

Selon les données déclarées par la police, en 2022, 4 affaires sur 10 (39 %) de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents dans lesquelles les victimes étaient âgées de 15 à 17 ans n'ont pas été classées, ce qui signifie que l'affaire faisait toujours l'objet d'une enquête, que la preuve était insuffisante pour procéder à une mise en accusation, ou que le plaignant refusait de collaborer (l'auteur présumé n'avait pas été identifié). Cette proportion était un peu plus élevée que les proportions enregistrées chez les groupes plus âgés, chez qui un peu plus du quart des affaires de violence dans le cadre de fréquentations perpétrées contre des victimes de 18 à 24 ans (26 %) et de 25 ans et plus (27 %) n'ont pas été classées.

La police a déclaré 1 763 affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents de 15 à 17 ans pour lesquelles on comptait une seule victime et un seul auteur présumé²⁷. De ce nombre, la grande majorité (83 %) de ces affaires ont été classées par le dépôt ou la recommandation d'une accusation²⁸. Cette proportion était en grande partie attribuable aux victimes de genre féminin : 84 % des affaires de violence dans le cadre de fréquentations commises contre une fille ont été classées par mise en accusation, comparativement à 68 % des affaires perpétrées contre un garçon. La proportion restante de 13 % des affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ont été classées sans mise en accusation, dont environ la moitié (51 %) parce que la victime a demandé qu'aucune autre mesure ne soit prise (lorsqu'un auteur présumé avait été identifié), le tiers (32 %) en raison du pouvoir discrétionnaire du service de police et 10 % parce que l'auteur présumé a été aiguillé vers un programme de déjudiciarisation²⁹ (graphique 4).

Graphique 4**Proportion d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les jeunes qui ont été déclarées par la police et classées sans mise en accusation, selon le genre de la victime et le type de classement, Canada, 2022**

pourcentage



Note : Aux fins de l'analyse, comprend les affaires comportant une seule victime et un seul auteur présumé. Exclut les victimes et les auteurs présumés dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et les victimes et les auteurs présumés dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Encore une fois, ces constatations sont en grande partie attribuables aux victimes de genre féminin. Les raisons pour lesquelles les affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ont été classées sans mise en accusation différaient considérablement lorsque la victime était un garçon : le plus souvent, l'affaire a été classée sans mise en accusation en raison du pouvoir discrétionnaire du service de police (46 %), ensuite, parce que la victime a demandé qu'aucune autre mesure ne soit prise (37 %) et, enfin, parce que l'auteur présumé a été aiguillé vers un programme de déjudiciarisation (15 %).

Résumé

Dans le présent article de *Juristat*, plusieurs sources de données — dont des données d'enquête autodéclarées et des données administratives déclarées par la police — ont été analysées afin d'examiner la prévalence, les caractéristiques, les facteurs de risque et les conséquences de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents au Canada. Étant donné qu'il arrive souvent que de nombreuses formes de violence, y compris la violence dans le cadre de fréquentations, ne soient pas signalées à la police, et que les comportements violents n'atteignent pas tous le seuil criminel, l'utilisation complémentaire des données autodéclarées contribue à brosser le tableau le plus complet de la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents au Canada.

Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, 45 % des adolescents de 15 à 17 ans ont déclaré avoir été victimes d'une forme de violence quelconque de la part d'un partenaire amoureux depuis l'âge de 15 ans. La violence psychologique était la plus courante, touchant 45 % des adolescents. Au total, 1 adolescent sur 10 (10 %) a été victime de violence physique dans une relation amoureuse, et 4 % ont été victimes de violence sexuelle.

De 2009 à 2022, plus de 40 000 adolescents de 15 à 17 ans ont été victimes de violence dans le cadre de fréquentations déclarée par la police au Canada, ce qui représente un taux moyen de 239 victimes pour 100 000 personnes. Après une période de baisse observée de 2009 à 2014 (-22 %), les taux de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents ont augmenté de 33 % depuis 2015. Des hausses semblables ont été observées chez les filles et chez les garçons. Malgré des augmentations similaires enregistrées d'une année à l'autre entre les genres, en 2022, le taux de violence dans le cadre de fréquentations était environ neuf fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Selon les données policières, en 2022, les taux les plus élevés de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents concernaient des infractions d'ordre sexuel, une constatation qui différait par rapport aux groupes de 18 ans et plus, chez qui les taux les plus élevés concernaient plutôt des voies de fait. De même, la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents était plus susceptible d'être commise en après-midi et à l'école par rapport à ce qui a été observé dans les groupes de référence. En outre, une plus faible proportion d'affaires de violence dans le cadre de fréquentations contre des victimes adolescentes ont été classées par mise en accusation, une situation qui peut s'expliquer par le fait que les auteurs présumés étaient eux-mêmes des jeunes, dans une grande proportion. Les expériences négatives

vécues à l'adolescence sont liées à une mauvaise santé mentale, à un faible niveau de scolarité et à une augmentation de la consommation de substances qui pourraient mener à une victimisation accrue plus tard à l'âge adulte. Par conséquent, les mesures de lutte contre la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents sont essentielles pour assurer la sécurité, la santé et le bien-être des jeunes au Canada.

Description de l'enquête

Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour objet de recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses, ce qui signifie que les résultats de l'enquête pourraient ne pas tenir compte des expériences de violence de la part d'un partenaire intime des personnes vivant dans un refuge, un établissement ou un autre type de logement collectif. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'avril à décembre 2018, inclusivement. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire rempli par un intervieweur au téléphone. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse dans les provinces se situait à 43,1 %.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de juillet à décembre 2018, inclusivement. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire rempli par un intervieweur en personne. Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 597 répondants. Le taux de réponse dans les territoires se situait à 73,2 %.

Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2022, les données représentaient les services de police desservant 99 % de la population du Canada.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Par souci de comparabilité, les chiffres sont présentés en fonction de l'infraction la plus grave en lien avec l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police.

L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue. Il n'existe pas de renseignements sur le nombre et la date des différentes affaires pour ces victimes de violence continue. Sont exclues de l'analyse les victimes dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

L'option permettant à la police de coder les victimes comme des personnes de « diverses identités de genre » dans le Programme DUC a été ajoutée en 2018. Dans le contexte du Programme DUC, une personne de « diverses identités de genre » est une personne qui exprime publiquement un genre ni exclusivement masculin ni exclusivement féminin. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes identifiées comme étant de « diverses identités de genre », les données du Programme DUC accessibles au public ont été recodées de manière à répartir les victimes selon les catégories « genre masculin » ou « genre féminin » en fonction de la répartition régionale des victimes selon le genre. Ce recodage assure la protection de la confidentialité et de la vie privée des victimes.

Références

- Amocky, S. et Vaillancourt, T. (2014). Sex differences in response to victimization by an intimate partner: More stigmatization and less help-seeking among males. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 23(7), 705-724.
- Banyard, V. L. et Cross, C. (2008). Consequences of teen dating violence: Understanding intervening variables in ecological context. *Violence Against Women*, 14(9), 998-1013.
- Basile, K. C., Clayton, H. B., DeGue, S., Gilford, J. W., Vagi, K. J., Suarez, N. A., Zwald, M. L. et Lowry, R. (2020). Interpersonal violence victimization among high school students: Youth Risk Behavior Survey, United States, 2019. *US Department of Health and Human Services*, 69(1), 28-37.
- Bundock, K., Chan, C. et Hewitt, O. (2018). Adolescents' help-seeking behavior and intentions following adolescent dating violence: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 21(2), 350-366.
- Children's Safety Network. (2012). *Teen dating violence as a public health issue*. Department of Health and Human Services.
- Conroy, S. (2022). Les victimes de violence familiale et de violence entre partenaires intimes, affaires déclarées par la police au Canada, 2021. *Le Quotidien*. Statistique Canada.
- Conroy, S. (2021a). La violence conjugale au Canada, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conroy, S. (2021b). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conroy, S. (2019). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conroy, S. (2018). La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conroy, S. et Cotter, A. (2017). Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2021). Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A., et Savage, L. (2019). La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Dawson, M., Sutton, D., Zecha, A., Boyd, C., Johnson, A. et Mitchell, A. (2021). *#Cestunfémicide : Comprendre les meurtres de femmes et filles liés au sexe et au genre au Canada en 2020*. Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation.
- Dawson, M., Sutton, D., Carrigan, M., et Grand'Maison, V. (2019). *#Cestunfémicide : Comprendre les meurtres de femmes et filles liés au genre au Canada en 2018*. Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation.
- Edwards, K. M., Mattingly, M. J., Dixon, K. J. et Banyard, V. L. (2014). Community matters: Intimate partner violence among rural young adults. *American Journal of Community Psychology*, 53, 198-207.

- Eisner, M. (2021). The gender symmetry problem in physical teen dating violence: A commentary and suggestions for a research agenda. *Child & Adolescent Development*, 157-168.
- Exner-Cortens, D., Baker, E. et Craig, W. (2021). The national prevalence of adolescent dating violence in Canada. *Journal of Adolescent Health*, 69, 495-502.
- Exner-Cortens, D., Eckenrode, J. et Rothman, E. (2013). Longitudinal associations between teen dating violence victimization and adverse health outcomes. *Pediatrics*, 131(1), 71-78.
- Gill, C. et Aspinall, M. (2020). *Comprendre le contrôle coercitif dans le contexte de la violence entre partenaires intimes au Canada : Comment traiter la question par l'entremise du système de justice pénale?* Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.
- Gouvernement du Canada. (2022). *L'Enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire (Enquête HBSC) au Canada*.
- HabiloMédias. (2022). *Jeunes Canadiens dans un monde branché, phase IV : La vie en ligne*.
- Hamby, S. et Turner, H. (2013). Measuring teen dating violence in males and females: Insights from the National Survey of Children's Exposure to Violence. *Psychology of Violence*, 3(4), 323-339.
- Hango, D. (2023). Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation. *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- Hébert, M., Daspe, M.-E., Lapierre, A., Godbout, N., Blais, M., Fernet, M. et Lavoie, F. (2017). A meta-analysis of risk and protective factors for dating violence victimization: The role of family and peer interpersonal context. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20(4), 574-590.
- Hotton, T. (2010). La violence dans le cadre des fréquentations intimes déclarée par la police au Canada, 2008. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Huntley, A. L., Potter, L., Williamson, E., Malpass, A., Szilassy, E. et Feder, G. (2019). Help-seeking by male victims of domestic violence and abuse (DVA): A systematic review and qualitative evidence synthesis. *BMJ Open*, 9(6), 1-13.
- Johnson, H., Eriksson, L. et Wortley, R. (2019). Intimate femicide: The role of coercive control. *Feminist Criminology*, 14(1), 3-23.
- Jouriles, E. N., Choi, H. J., Rancher, C. et Temple, J. R. (2017). Teen dating violence victimization, trauma symptoms and re-victimization in early adulthood. *Journal of Adolescent Health*, 61(1), 115-119.
- Kelly, J. B. et Johnson, M. P. (2008). Differentiation among types of intimate partner violence: Research update and implications for interventions. *Family Court Review*, 46(3), 476-499.
- Kowalova, J., et Cason, E. (2017). Love and respect: Preventing teen dating violence handbook.
- Krause, K. H., DeGue, S., Kilmer, G. et Niolon, P. H. (2022). Prevalence and correlates of non-dating sexual violence, sexual dating violence, and physical dating violence victimization among U.S. high school students during the COVID-19 pandemic: Adolescent behaviors and experiences survey, United States, 2021. *Journal of Interpersonal Violence*, 38(9-10), 6961-6984.
- Lachman, P., Zweig, J., Dank, M. et Yahner, J. (2019). Patterns of help-seeking behavior among victims of teen dating violence and abuse: Variations among boys and girls. *Journal of School Health*, 89(10), 791-799.
- Martin, C. E., Houston, A. M., Mmari, K. N. et Decker, M. R. (2012). Urban teens and young adults describe drama, disrespect, dating violence and help-seeking preferences. *Maternal and Child Health Journal*, 16(5), 957-966.
- Moffitt, P., Aujla, W., Giesbrecht, C. J., Grant, I. et Straatman, A.-L. (2020). Intimate partner violence and COVID-19 in rural, remote and northern Canada: Relationship, vulnerability, and risk. *Journal of Family Violence*, 37(5), 775-786.
- Moreau, G. (2022). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

National Sexual Violence Resource Center. (2018). *Teenagers & sexual violence*.

Niolon, P. H., Vivolo-Kantor, A. M., Latzman, N. E., Valle, L. A., Kuoh, H., Burton, T., Taylor, B. G. et Tharp, A. T. (2015). Prevalence of teen dating violence and co-occurring risk factors among middle school youth in high-risk urban communities. *Journal of Adolescent Health, 56*(2 Suppl 2), S5-13.

Parker, E. M. et Bradshaw, C. P. (2015). Teen dating violence victimization and patterns of substance use among high school students. *Journal of Adolescent Health, 57*(4), 441-447.

Perreault, S. (2023). Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2021. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Perreault, S. (2019). Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Perreault, S. (2015). La victimisation criminelle au Canada, 2014. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Savage, L. (2021). Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Schimmele, C., Fonberg, J. et Schellenberg, G. (2021). Évaluations que font les Canadiens des médias sociaux dans leur vie. *Rapports économiques et sociaux*, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Silverstone, A. (2021). *Mémoire sur le contrôle coercitif*. Comité permanent de la Chambre des communes.

Stark, E. (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life*. New York: Oxford University Press.

Statistique Canada. (2023). *Tableau 98-10-0127-01 État matrimonial, groupe d'âge et genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et subdivisions de recensement* [tableau de données].

Sutton, D. (2023). La victimisation des hommes et des garçons au Canada, 2021. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Tomaszewska, P. et Schuster, I. (2021). Prevalence of teen dating violence in Europe: A systematic review of studies since 2010. *Child & Adolescent Development, 11*-37.

Vagi, K. J., O'Malley Olsen, E., Basile, K. C. et Vivolo-Kantor, A.M. (2015). Teen dating violence (physical and sexual) among US high school students: Findings from the 2013 National Youth Risk Behavior Survey. *JAMA Pediatrics, 169*(5), 474-482.

Whitton, S. W., Dyar, C., Mustanski, B. et Newcomb, M. E. (2019). Intimate partner violence experiences of sexual and gender minority adolescents and young adults assigned female at birth. *Psychology of Women Quarterly, 43*(2), 232-249.

Wincentak, K., Connolly, J. et Card, N. (2017). Teen dating violence: A meta-analytic review of prevalence rates. *Psychology of Violence, 7*(2), 224-241.

Zweig, J. M., Yahner, J., Dank, M. et Lachman, P. (2014). Can Johnson's typology of adult partner violence apply to teen dating violence? *Journal of Marriage and Family, 76*(4), 808-825.

Notes

1. L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés permet de recueillir des renseignements sur les crimes violents qui atteignent le seuil criminel (p. ex. les agressions physiques et sexuelles). Elle permet aussi de recueillir de l'information sur les nombreuses formes de violence psychologique (p. ex. les insultes, la manipulation, la jalousie et les tactiques visant à exercer un contrôle) qui n'atteignent pas le seuil criminel.

2. Bien que des données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés aient été recueillies sur la violence et les agressions dans toutes les relations intimes, parmi les répondants adolescents âgés de 15 à 17 ans qui ont déclaré avoir, ou avoir eu, un partenaire intime, 99 % étaient célibataires et n'avaient jamais été mariés (c.-à-d. que leur partenaire intime était un partenaire amoureux). Les données concernant les adolescents de ce groupe d'âge qui ont déclaré avoir été mariés ou avoir

vécu en union libre sont trop faibles pour être publiées. C'est la raison pour laquelle l'expression « violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents » sera utilisée pour assurer l'uniformité de la terminologie tout au long de l'article.

3. L'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) a également permis de recueillir des renseignements sur la violence et les mauvais traitements dans le contexte des relations amoureuses. Toutefois, en raison de la taille relativement plus petite de l'échantillon, la plupart des données propres aux adolescents étaient limitées et ne pouvaient pas être publiées. Pour cette raison, l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés est la principale source de données utilisée aux fins de la présente analyse.

4. Les taux de prévalence de la violence entre partenaires intimes sont calculés en fonction des répondants qui ont déclaré être actuellement dans une relation avec un partenaire intime ou l'avoir été à un moment donné au cours de leur vie. Le quart (25 %) des répondants âgés de 15 à 17 ans ont dit avoir, ou avoir eu, un partenaire intime. Toute analyse subséquente sur la violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents portera sur les répondants qui ont déclaré être dans une relation actuelle ou qui l'ont été à un moment donné au cours de leur vie.

5. Dans cette section, les termes « filles », « femmes », « garçons » et « hommes » comprennent les personnes à qui ces catégories ont été assignées à la naissance ainsi que les filles, les femmes, les garçons et les hommes transgenres. En raison de la petite taille de l'échantillon, les expériences des personnes transgenres et des personnes non binaires ne peuvent pas être étudiées indépendamment, et leurs réponses sont incluses dans la population totale. Sauf indication contraire, toutes les différences sont statistiquement significatives.

6. L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés ne permet pas de recueillir des renseignements sur le genre des ex-partenaires qui sont à l'origine de la violence. En raison de la taille de l'échantillon, les données sur la violence infligée par les ex-partenaires doivent être combinées aux données sur la violence infligée par les partenaires actuels, ce qui fait en sorte que les renseignements sur le genre des partenaires violents (qu'ils soient actuels ou anciens) ne sont pas présentés.

7. Le contrôle coercitif se caractérise par l'utilisation, par une personne, de tactiques de violence physique ou non physique dans le but d'exercer un contrôle sur une autre personne, habituellement un partenaire intime, tout en limitant sa capacité d'agir (Dawson et autres, 2021; Gill et Aspinall, 2020; Kelly et Johnson, 2008; Stark, 2007). Il s'agit d'un modèle de comportement selon lequel les effets cumulatifs de l'intimidation et de la violence sur un partenaire intime signifient que la force physique n'est pas systématiquement nécessaire pour exercer un contrôle, qui peut être plutôt obtenu par la peur à elle seule (Dawson et autres, 2021; Stark, 2007). Voir l'encadré 3 pour en savoir plus sur le contrôle coercitif dans les relations intimes chez les adolescents.

8. Aucune donnée sur le signalement à la police de la violence subie dans le cadre de fréquentations (depuis que le répondant a eu 15 ans) n'a été recueillie dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. Bien que l'enquête ait permis de recueillir des données sur le signalement à la police de la violence subie dans le cadre de fréquentations au cours de l'année précédente, la taille de l'échantillon ne permet pas d'analyser le signalement à la police de la violence physique ou sexuelle subie dans le cadre de fréquentations en particulier.

9. Les comparaisons entre les garçons et les filles pour chaque type de violence physique ne sont pas possibles en raison de la taille limitée de l'échantillon.

10. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par un partenaire amoureux, un conjoint marié, un conjoint de fait et d'autres partenaires intimes, actuels ou anciens. Bien que l'analyse des expériences des adolescents de 15 à 17 ans porte sur la violence entre partenaires amoureux, l'analyse des expériences des personnes plus âgées comprend les autres types de relations. Voir l'encadré 1.

11. En raison de la taille de l'échantillon, il n'est pas possible de comparer la violence sexuelle dans le cadre de fréquentations vécue au cours de l'année précédente par les filles et les garçons de 15 à 17 ans.

12. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré ne pas avoir utilisé Internet au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

13. Les répondants qui ne connaissaient pas le nombre d'agresseurs sont compris dans la catégorie « ne sait pas » aux fins de l'analyse du lien de l'auteur présumé avec la victime.

14. Les partenaires intimes autres qu'un conjoint comprennent les relations amoureuses actuelles et antérieures en dehors des mariages ou des unions libres (c.-à-d. les petits amis et les petites amies). Cette définition englobe aussi les partenaires de liaisons extraconjugales, les partenaires sexuels, les personnes avec qui la victime a eu une attirance sexuelle mutuelle et les partenaires de relations sans lendemain.

15. En limitant l'analyse aux affaires concernant une seule victime et un seul auteur présumé, on s'assure que le dossier de chaque victime est couplé au dossier de l'auteur présumé impliqué et que chaque auteur présumé n'est dénombré qu'une seule fois. Les auteurs présumés comprennent les personnes de 12 ans et plus. Le calcul des pourcentages comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

16. Les données ne sont pas indiquées. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

17. Les régions rurales du Nord comprennent tous les services de police ruraux dans les territoires ou dans le Nord provincial. Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les régions rurales du Sud désignent les services de police ruraux présents dans les régions méridionales de ces provinces, ainsi que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

18. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

19. Les infractions d'ordre sexuel comprennent l'agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3) ainsi que les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la bestialité (commettre, forcer ou inciter une personne), le voyeurisme, la distribution non consensuelle d'images intimes, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le fait pour le maître de maison de permettre des actes sexuels interdits, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant), la corruption des mœurs d'un enfant, les relations sexuelles anales et d'autres infractions sexuelles.

20. La proportion restante de 16 % des infractions d'ordre sexuel commises contre des adolescents de 15 à 17 ans concernait le voyeurisme (5 %), le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (5 %), l'exploitation sexuelle (3 %), l'incitation à des contacts sexuels (1 %), le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite (1 %) et une infraction sexuelle passée (moins de 1 %).

21. Il existe un « fossé numérique » qui touche les Canadiens vivant dans les régions rurales et les régions du Nord. Par exemple, en 2017, seulement 63 % des résidents du Nord avaient accès à des réseaux d'évolution à long terme (LTE), ce qui pourrait entraîner une sous-représentation des adolescents autochtones dans les affaires de violence commise au moyen de la technologie (Hango, 2023).

22. Parmi les autres types d'infractions sexuelles en ligne figurent l'agression sexuelle, les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme.

23. Comme pour toutes les affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarées par la police qui mettent en cause une seule victime et un seul auteur présumé, lorsque l'infraction s'est produite en ligne, la plupart des auteurs présumés étaient des hommes ou des garçons (84 %) et étaient eux-mêmes des adolescents âgés de 12 à 17 ans (56 %).

24. Comprend les maisons, les unités d'habitation et les constructions sur une propriété privée.

25. Comprend la violence commise pendant les heures normales de classe et en dehors de celles-ci.

26. Comprend les autobus urbains, les abribus, le métro, les stations de métro, les autres formes de transport en commun et les installations attenantes. Comprend également les stationnements, les rues, les routes, les autoroutes et d'autres zones ouvertes (p. ex. les terrains de jeux, les parcs, les champs).

27. L'analyse des caractéristiques des auteurs présumés se limite aux affaires concernant une seule victime et un seul auteur présumé, afin de s'assurer que le dossier de chaque victime est couplé au dossier de l'auteur présumé impliqué et que chaque auteur présumé n'est dénombré qu'une seule fois. Les auteurs présumés comprennent les personnes de 12 ans et plus. Ce

processus a entraîné l'exclusion de 49 % des victimes de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents déclarée par la police.

28. En comparaison, 92 % des affaires de violence dans le cadre de fréquentations contre une victime de 18 à 24 ans ont été classées par le dépôt ou la recommandation d'accusations. De même, 91 % des affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les personnes de 25 ans et plus ont été classées par mise en accusation.

29. La proportion restante de 7 % des affaires de violence dans le cadre de fréquentations chez les adolescents qui ont été classées sans mise en accusation comprend les raisons autres que celles mentionnées (5 %) et les raisons indépendantes de la volonté du service de police (2 %).

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Types de violence vécue dans le cadre de relations amoureuses depuis l'âge de 15 ans chez les adolescents de 15 à 17 ans, selon le genre, Canada, 2018

Types de violence vécue dans le cadre de relations amoureuses	Filles de 15 à 17 ans			Garçons de 15 à 17 ans			Total ¹		
	pourcentage ²	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage ²	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage ²	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Violence psychologique ou exploitation financière									
Votre partenaire a été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	34	20,9	49,7	38	25,6	52,6	36	27,2	46,7
Votre partenaire a blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Votre partenaire exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	23	12,1	39,4	18	9,5	31,2	20	13,0	29,8
Votre partenaire vous a rabaissé(e) ou vous a dit des mots blessants	29	16,0	46,6	F	F	F	17	10,1	27,1
Votre partenaire vous a forcé(e) à lui donner de l'argent ou des biens	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Votre partenaire vous a traité(e) de personne dérangée, stupide ou bonne à rien ³	29	16,8	45,3	17	9,2	30,4	22	14,5	32,5
Votre partenaire a essayé de convaincre vos amis ou votre famille que vous êtes fou(folle) ³	16	6,5	33,9	F	F	F	10	5,2	19,8
Votre partenaire vous a suivi(e), ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail ³	8	3,4	17,0	F	F	F	5	2,6	10,2
Votre partenaire vous a empêché(e) de voir vos amis ou les membres de votre famille ³	6	3,0	11,8	7	2,8	16,5	7	3,6	11,9
Votre partenaire vous a harcelé(e) au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux ³	16	6,6	33,8	6	2,2	14,9	10	5,3	19,1
Votre partenaire vous a empêché(e) de travailler ou privé(e) d'argent ou de ressources financières ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Votre partenaire vous a confiné(e) ou enfermé(e) dans une pièce ou un autre espace ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Votre partenaire a endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	F	F	F	F	F	F	3	1,2	5,7
Votre partenaire vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou de vos comportements sexuels	11	5,7	21,3	F	F	F	9	5,1	13,9
Votre partenaire a révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci en soient mises au courant ⁴	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Votre partenaire a rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ^{3 5}	45	19,4	73,4	F	F	F	36	20,0	56,0
Total	46	30,8	61,4	46	32,6	60,1	45	35,3	55,4

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1
Types de violence vécue dans le cadre de relations amoureuses depuis l'âge de 15 ans chez les adolescents de 15 à 17 ans, selon le genre, Canada, 2018

Types de violence vécue dans le cadre de relations amoureuses	Filles de 15 à 17 ans			Garçons de 15 à 17 ans			Total ¹			
	pourcentage ²	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage ²	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage ²	intervalle de confiance de 95 %		
		de	à		de	à		de	à	
Violence physique										
Votre partenaire vous a bousculé(e), poussé(e), agrippé(e) ou projeté(e) au sol ³	F	F	F	F	F	F	4	1,8	9,3	
Votre partenaire vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu(e) ou frappé(e) au moyen d'un objet ³	F	F	F	5	2,0	12,0	4	1,9	8,5	
Votre partenaire a menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
Votre partenaire a tenté de vous étrangler ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
Votre partenaire a utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
Votre partenaire a menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	F	F	F	F	F	F	4	1,8	9,5	
Votre partenaire vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
Votre partenaire vous a giflé(e)	F	F	F	8	3,7	17,4	6	3,0	11,6	
Votre partenaire vous a battu(e)	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
Total	5	2,1	11,1	14	7,0	24,4	10	5,6	16,4	
Violence sexuelle										
Votre partenaire vous a forcé(e) ou a essayé de vous forcer à avoir une relation sexuelle ³	5	2,3	11,2	F	F	F	3	1,5	6,0	
Votre partenaire vous a obligé(e) à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré ³	7	3,3	14,5	F	F	F	3	1,7	6,3	
Total	7	3,6	14,7	F	F	F	4	2,1	7,2	
Total de la violence entre partenaires intimes	46	30,8	61,4	46	32,6	60,1	45	35,3	55,4	

F trop peu fiable pour être publié

1. Comprend les personnes transgenres et cisgenres, ainsi que celles qui ne s'identifient à aucun genre ou qui s'identifient à plusieurs genres.

2. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

3. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale — revised short form (CASr-SF).

4. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui n'ont pas déclaré être hétérosexuels.

5. Cette question a été posée uniquement aux répondants qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas tous les répondants.

Note : Les différences n'ont pas été jugées statistiquement significatives. Bien que les données comprennent la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux actuel ou ancien, ou une personne avec qui la victime entretenait un autre type de relation intime, la majorité (99 %) des adolescents de 15 à 17 ans n'avaient jamais été mariés ou n'avaient jamais vécu en union libre. Les termes « filles » et « garçons » comprennent les personnes transgenres et cisgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 2
Expériences de violence vécues dans le contexte d'une relation intime au cours des 12 mois précédents, selon le groupe d'âge, le type de violence et le genre, Canada, 2018

Genre et type de violence	Jeunes de 15 à 17 ans [†]			Jeunes adultes de 18 à 24 ans			Adultes de 25 ans et plus			
	pourcentage ¹	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage ¹	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage ¹	intervalle de confiance de 95 %		
		de	à		de	à		de	à	
Filles et femmes										
Violence sexuelle	F	F	F	5	2,9	8,4	1	0,6	1,0	
Violence physique	F	F	F	7	4,2	10,1	2	1,7	2,4	
Violence psychologique	32	19,2	48,6	27	22,0	33,1	10*	9,6	11,0	
Total	32	19,2	48,6	29	23,4	34,8	10*	9,6	11,1	
Garçons et hommes										
Violence sexuelle	F	F	F	3	1,1	6,3	0 ^{0**}	0,1	0,4	
Violence physique	F	F	F	9	5,5	12,8	2	1,9	2,7	
Violence psychologique	27	15,3	42,0	26	20,5	31,3	10*	9,1	10,5	
Total	27	15,3	42,0	26	21,0	31,8	10*	9,3	10,7	
Total²										
Violence sexuelle	3	1,3	6,2	4	2,5	6,1	1*	0,4	0,7	
Violence physique	3	1,5	6,4	8*	5,6	10,2	2	1,9	2,5	
Violence psychologique	29	19,8	39,1	26	22,5	30,2	10*	9,5	10,5	
Total	29	19,8	39,1	27	23,5	31,4	10*	9,7	10,7	

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement

** valeur significativement différente de l'estimation pour les filles ou les femmes seulement

† catégorie de référence

1. Exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime, et ceux qui ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 mois précédents.

2. Comprend les personnes transgenres et cisgenres, ainsi que celles qui ne s'identifient à aucun genre ou qui s'identifient à plusieurs genres.

Note : Comprend la violence commise par un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux actuel ou ancien, ou une personne avec qui la victime entretenait un autre type de relation intime. Les termes « filles », « garçons », « femmes » et « hommes » comprennent les personnes transgenres et cisgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 3
Attitudes à l'égard de la violence et du contrôle dans les relations intimes, selon le groupe d'âge et le genre,
Canada, 2018

Attitudes et groupe d'âge	Filles et femmes			Garçons et hommes			Total ¹		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Personnes de 15 à 17 ans[†]									
La violence entre partenaires peut être excusée si les personnes sont tellement en colère qu'elles perdent le contrôle									
D'accord ou tout à fait d'accord	7	3,9	12,5	12	7,2	18,4	9	6,4	13,6
En désaccord ou entièrement en désaccord	89	82,7	92,9	79**	72,1	85,0	83	79,0	87,2
Il est compréhensible qu'une personne réagisse violemment si elle soupçonne son ou sa partenaire d'avoir une relation intime avec une autre personne									
D'accord ou tout à fait d'accord	17	11,8	23,7	26**	19,8	33,4	22	17,4	26,5
En désaccord ou entièrement en désaccord	67	59,5	73,9	53**	45,7	60,6	60	54,4	64,6
Les gens ont le droit de vérifier en tout temps l'identité des personnes avec qui leur partenaire communique par téléphone ou par message texte									
D'accord ou tout à fait d'accord	22	16,1	29,0	21	15,7	28,5	22	17,3	26,5
En désaccord ou entièrement en désaccord	47	39,2	55,3	46	38,4	53,5	46	40,7	52,0
Personnes de 18 à 24 ans									
La violence entre partenaires peut être excusée si les personnes sont tellement en colère qu'elles perdent le contrôle									
D'accord ou tout à fait d'accord	7	4,0	10,7	6*	4,0	8,0	6	4,4	8,2
En désaccord ou entièrement en désaccord	89	84,8	92,4	84	80,2	87,9	87	84,0	89,3
Il est compréhensible qu'une personne réagisse violemment si elle soupçonne son ou sa partenaire d'avoir une relation intime avec une autre personne									
D'accord ou tout à fait d'accord	15	11,6	19,4	21**	17,1	24,6	18	15,4	20,7
En désaccord ou entièrement en désaccord	67	62,0	72,0	56**	51,8	61,0	62	58,1	65,0
Les gens ont le droit de vérifier en tout temps l'identité des personnes avec qui leur partenaire communique par téléphone ou par message texte									
D'accord ou tout à fait d'accord	15	11,5	18,4	14*	10,6	17,1	14*	11,8	16,5
En désaccord ou entièrement en désaccord	60*	54,9	64,9	61*	55,9	65,7	61*	57,1	64,2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Attitudes à l'égard de la violence et du contrôle dans les relations intimes, selon le groupe d'âge et le genre, Canada, 2018

Attitudes et groupe d'âge	Filles et femmes			Garçons et hommes			Total ¹		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Personnes de 25 ans et plus									
La violence entre partenaires peut être excusée si les personnes sont tellement en colère qu'elles perdent le contrôle									
D'accord ou tout à fait d'accord	6	5,9	6,9	9**	8,7	9,9	8	7,5	8,2
En désaccord ou entièrement en désaccord	88	87,4	88,7	83**	82,0	83,8	86	85,0	86,1
Il est compréhensible qu'une personne réagisse violemment si elle soupçonne son ou sa partenaire d'avoir une relation intime avec une autre personne									
D'accord ou tout à fait d'accord	16	15,6	17,1	20**	19,4	21,1	18	17,7	18,8
En désaccord ou entièrement en désaccord	71	69,9	71,9	63***	61,9	64,0	67*	66,3	67,7
Les gens ont le droit de vérifier en tout temps l'identité des personnes avec qui leur partenaire communique par téléphone ou par message texte									
D'accord ou tout à fait d'accord	19	17,8	19,4	18	16,7	18,4	18	17,5	18,6
En désaccord ou entièrement en désaccord	58*	57,4	59,5	61***	59,8	61,9	60*	58,9	60,4

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement

** valeur significativement différente de l'estimation pour les filles ou les femmes seulement

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les filles ou les femmes

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes transgenres et cisgenres, ainsi que celles qui ne s'identifient à aucun genre ou qui s'identifient à plusieurs genres.

Note : Les catégories de réponse « Ni d'accord ni en désaccord » sont incluses dans les calculs, mais ne sont pas présentées. Par conséquent, la somme des pourcentages ne correspondra pas à 100. Les termes « filles », « garçons », « femmes » et « hommes » comprennent les personnes transgenres et cisgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Tableau 4
Crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre, la province ou le territoire et la région urbaine ou rurale, Canada, 2022

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ²	15 à 17 ans			18 à 24 ans			25 ans et plus		
	Filles	Garçons	Total ¹	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total ¹	Femmes	Hommes	Total ¹
					taux				
Terre-Neuve-et-Labrador	694	110	401	1 003	201	583	331	101	220
Région urbaine	659	63	365	583	168	367	243	86	168
Région rurale du Sud	331	206	266	696	162	421	287	75	184
Région rurale du Nord	2 970	0	1 466	6 683	721	3 520	1 782	491	1 132
Île-du-Prince-Édouard	397	70	231	406	104	249	186	55	123
Région urbaine	455	0	222	512	121	306	174	66	123
Région rurale du Sud	296	198	247	188	68	124	211	37	125
Nouvelle-Écosse	482	106	292	749	109	414	229	70	153
Région urbaine	393	91	243	687	93	376	206	65	139
Région rurale du Sud	654	135	386	899	149	507	276	80	181
Nouveau-Brunswick	757	95	424	887	178	518	304	104	206
Région urbaine	684	84	381	761	163	450	261	89	177
Région rurale du Sud	905	118	510	1 153	211	663	385	130	258
Québec	436	54	242	306	54	176	82	32	58
Région urbaine	417	52	231	321	54	184	87	34	61
Région rurale du Sud	533	57	289	200	51	121	54	24	39
Région rurale du Nord	731	181	454	251	117	182	143	40	90
Ontario	404	40	220	497	66	273	155	48	103
Région urbaine	365	37	199	472	62	259	147	44	97
Région rurale du Sud	514	34	276	429	63	241	147	53	101
Région rurale du Nord	1 782	181	960	2 174	271	1 182	568	223	396
Manitoba	1 070	79	574	1 612	203	874	527	139	337
Région urbaine	946	73	505	1 119	115	590	367	85	230
Région rurale du Sud	502	75	290	1 195	153	654	406	121	263
Région rurale du Nord	3 828	143	2 017	8 196	1 340	4 657	3 510	994	2 249
Saskatchewan	1 119	137	627	1 800	264	1 001	489	136	314
Région urbaine	866	104	480	1 147	162	634	285	79	184
Région rurale du Sud	658	122	403	1 779	300	1 007	510	154	331
Région rurale du Nord	7 281	616	3 870	11 723	1 593	6 515	5 455	1 307	3 363
Alberta	478	52	264	688	107	391	262	83	174
Région urbaine	415	50	232	547	82	310	205	64	136
Région rurale du Sud	539	79	303	1 048	188	614	419	125	271
Région rurale du Nord	1 105	35	568	1 977	289	1 095	897	306	600

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
Crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre, la province ou le territoire et la région urbaine ou rurale, Canada, 2022

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ²	15 à 17 ans			18 à 24 ans			25 ans et plus		
	Filles	Garçons	Total ¹	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total ¹	Femmes	Hommes	Total ¹
				taux					
Colombie-Britannique	476	68	271	465	78	267	166	53	111
Région urbaine	457	69	262	441	74	253	159	48	105
Région rurale du Sud	564	66	317	588	94	331	156	70	112
Région rurale du Nord	890	47	459	1 319	191	720	531	174	346
Yukon	801	0	385	2 834	407	1 571	1 073	362	718
Région urbaine	774	0	369	2 069	343	1 174	1 019	285	653
Région rurale du Nord	935	0	463	7 234	758	3 808	1 341	708	1 026
Territoires du Nord-Ouest	3 171	114	1 646	7 861	1 066	4 523	3 285	867	2 035
Région urbaine	2 113	247	1 203	3 372	294	1 846	2 334	615	1 457
Région rurale du Nord	4 158	0	2 041	12 102	1 822	7 096	4 226	1 105	2 594
Nunavut	4 103	273	2 142	8 067	930	4 466	3 618	947	2 240
Canada	505	57	279	605	90	339	189	60	126
Région urbaine ³	436	51	241	498	73	278	158	49	105
Région rurale du Sud ⁴	558	78	317	721	123	411	216	71	144
Région rurale du Nord	2 196	140	1 154	3 881	535	2 139	1 228	374	796

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

3. Le Nunavut est exclu du total national des régions urbaines, car l'ensemble de sa population réside dans les régions rurales du Nord.

4. Tous les territoires sont exclus du total des régions rurales du Sud.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes. Les services de police ruraux servent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les services de police urbains servent un territoire où la majorité de la population vit dans une RMR ou une AR. Les régions rurales du Nord comprennent tous les services de police ruraux dans les territoires ou dans le Nord provincial. Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les régions rurales du Sud désignent les services de police ruraux présents dans les régions méridionales de ces provinces, ainsi que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 5
Crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre et la région métropolitaine de recensement, Canada, 2022

Région métropolitaine de recensement (RMR) ²	15 à 17 ans			18 à 24 ans			25 ans et plus		
	Filles	Garçons	Total ¹	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total ¹	Femmes	Hommes	Total ¹
St. John's	489	58	284	544	127	327	227	83	158
Halifax	347	30	191	636	72	340	168	46	109
Moncton	821	36	422	875	197	511	323	108	218
Saint John	401	43	219	446	120	277	172	61	119
Saguenay	301	122	209	98	0	46	36	14	25
Québec	428	85	255	357	101	227	88	34	61
Sherbrooke	759	61	403	322	21	167	84	34	60
Trois-Rivières	425	87	248	221	0	105	39	11	26
Montréal	346	41	191	328	50	185	94	37	66
Gatineau ³	433	17	220	480	59	265	121	44	84
Ottawa ⁴	314	26	169	345	45	192	126	27	78
Kingston	869	155	509	657	69	354	139	41	92
Belleville ⁵	617	0	299	971	60	508	239	69	156
Peterborough	839	102	465	752	17	382	163	31	102
Toronto ⁶	264	28	144	390	49	213	123	41	83
Hamilton ⁷	542	10	270	855	82	453	243	66	156
St. Catharines–Niagara	330	51	188	420	41	221	137	33	87
Kitchener–Cambridge–Waterloo	490	56	272	701	103	378	218	67	143
Brantford	550	0	266	781	115	431	221	72	149
Guelph	788	122	442	652	84	366	148	62	106
London	572	74	321	495	59	269	186	46	118
Windsor	306	17	159	640	88	333	213	65	141
Barrie	249	64	158	528	38	273	159	41	101
Grand Sudbury	815	149	474	671	36	334	177	56	118
Thunder Bay	721	0	356	1 071	408	721	354	137	248
Winnipeg	813	58	431	951	74	485	315	60	190
Regina	668	88	375	981	162	545	208	60	135
Saskatoon	570	51	308	808	107	445	192	53	123
Lethbridge ⁵	933	167	537	1 309	248	768	414	102	260
Calgary	253	18	137	424	70	245	141	49	96
Edmonton	402	47	222	465	59	255	186	53	120

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5
Crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre et la région métropolitaine de recensement, Canada, 2022

Région métropolitaine de recensement (RMR) ²	15 à 17 ans			18 à 24 ans			25 ans et plus		
	Filles	Garçons	Total ¹	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total ¹	Femmes	Hommes	Total ¹
				taux					
Kelowna	505	62	289	497	77	279	204	59	133
Abbotsford–Mission	352	27	188	373	52	205	153	44	98
Vancouver	325	62	192	309	55	179	117	33	77
Victoria	489	18	259	510	38	272	150	53	104
Total pour les RMR⁸	374	42	206	446	62	247	137	42	91
Total pour les régions autres que les RMR	837	96	463	1 100	176	623	334	107	222
Canada	505	57	279	605	90	339	189	60	126

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

4. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

5. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

6. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

7. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

8. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 6
Crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre et le type d'infraction, Canada, 2022

Type d'infraction	15 à 17 ans			18 à 24 ans			25 ans et plus		
	Filles	Garçons	Total ¹	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total ¹	Femmes	Hommes	Total ¹
	taux								
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ²	0 ^s	0 ^s	0 ^s	1	0 ^s	0 ^s	0 ^s	0 ^s	0 ^s
Infractions sexuelles	116	5	60	85	4	43	16	1	9
Agression sexuelle ³	90	3	46	69	2	34	13	1	7
Autres infractions sexuelles ⁴	26	2	14	16	2	9	3	1	2
Voies de fait	93	15	54	387	70	224	127	47	88
Voies de fait simples (niveau 1)	65	11	38	276	52	160	93	33	64
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	26	3	14	105	17	59	32	13	23
Voies de fait graves (niveau 3)	1	0 ^s	1	4	2	3	2	1	1
Autres voies de fait ⁵	1	0 ^s	0 ^s	3	0 ^s	2	1	0 ^s	0 ^s
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence	40	8	24	132	15	71	46	11	29
Vol qualifié ⁶	1	0 ^s	1	4	0 ^s	2	1	0 ^s	1
Extorsion	2	1	2	5	2	3	1	0 ^s	1
Harcèlement criminel	10	2	6	37	4	20	16	3	10
Communications indécentes ou harcelantes	5	1	3	17	4	10	7	2	5
Menaces	14	3	9	41	5	22	15	4	10
Autres infractions ⁷	7	0 ^s	4	28	1	14	5	0 ^s	3
Total	249	28	137	605	90	339	189	60	126

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle causant la mort, les autres infractions connexes causant la mort et la tentative de meurtre.

3. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

4. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la bestialité (commettre, forcer ou inciter une personne), le voyeurisme, la distribution non consensuelle d'images intimes, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le fait pour le maître de maison de permettre des actes sexuels interdits, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant). Comprend également la corruption des mœurs d'un enfant, les relations sexuelles anales et d'autres infractions sexuelles.

5. Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, le fait de décharger une arme à feu avec une intention particulière, l'usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme lors de la perpétration d'une infraction, le fait de braquer une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, les voies de fait graves contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles, les trappes susceptibles de causer ou causant des lésions corporelles, et d'autres voies de fait.

6. Comprend le vol qualifié et le vol qualifié d'une arme à feu.

7. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 7
Victimes de crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre et les caractéristiques de l'affaire, Canada, 2022

Caractéristiques de l'affaire	15 à 17 ans			18 à 24 ans			25 ans et plus		
	Filles	Garçons	Total ¹	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total ¹	Femmes	Hommes	Total ¹
pourcentage									
Lieu de l'affaire									
Propriété privée ²	70	58	69	76	72	75	78	75	77
Lieu extérieur ³	14	18	14	14	16	15	13	15	13
Lieu commercial ⁴	4	5	4	7	8	7	7	8	7
École ⁵	9	14	9	1	1	1	0 ^s	0 ^s	0 ^s
Autre lieu ⁶	3	5	3	3	2	3	3	3	3
Lieu inconnu
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Moment de l'affaire									
Nuit ⁷	17	11	16	24	28	25	21	22	21
Matin ⁸	18	20	18	18	16	18	20	19	19
Après-midi ⁹	33	37	33	27	25	27	27	27	27
Soirée ¹⁰	32	32	32	31	31	31	32	33	33
Moment inconnu
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Type d'arme sur les lieux de l'affaire									
Aucune arme ¹¹	19	27	19	12	12	12	14	11	13
Menaces ¹²	6	8	7	7	5	7	8	7	8
Force physique	64	50	63	68	63	67	65	58	63
Arme	11	15	11	13	21	14	13	25	16
Arme à feu	1	1	1	2	1	1	1	1	1
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ¹³	3	6	3	4	8	4	3	8	4
Massue ou autre instrument contondant	1	1	1	1	3	1	2	4	2
Autre arme ¹⁴	6	8	6	7	9	7	7	12	8
Arme inconnue
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7

Victimes de crimes violents chez les partenaires amoureux, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le genre et les caractéristiques de l'affaire, Canada, 2022

Caractéristiques de l'affaire	15 à 17 ans			18 à 24 ans			25 ans et plus		
	Filles	Garçons	Total ¹	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total ¹	Femmes	Hommes	Total ¹
	pourcentage								
Gravité des blessures									
Aucune blessure corporelle ¹⁵	65	71	66	52	49	51	53	50	52
Blessures corporelles	35	29	34	48	51	49	47	50	48
Blessures corporelles mineures ¹⁶	34	27	33	46	48	47	45	48	46
Blessures corporelles graves ¹⁷	1	2	1	2	3	2	2	3	2
Gravité inconnue
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend un nombre relativement petit de victimes dont le genre a été codé comme étant inconnu.

2. Comprend les maisons, les unités d'habitation et les constructions sur une propriété privée.

3. Comprend les autobus urbains, les aribus, le métro, les stations de métro, les autres formes de transport en commun et les installations attenantes. Comprend également les stationnements, les rues, les routes, les autoroutes et d'autres zones ouvertes (p. ex. les terrains de jeux, les parcs, les champs).

4. Comprend les résidences commerciales (p. ex. les chambres d'hôtel, les locations à court terme) et les autres emplacements commerciaux où le but principal est de mener des activités commerciales légitimes à but lucratif.

5. Comprend les écoles (de la prématernelle à la 13^e année ou au Collège d'enseignement général et professionnel [cégep]) ainsi que les universités et les collèges pendant les activités surveillées et non surveillées.

6. Comprend les établissements institutionnels à vocation religieuse, les hôpitaux, les foyers collectifs (p. ex. les refuges pour sans-abri, les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers de transition) et d'autres emplacements non commerciaux (p. ex. les immeubles gouvernementaux, les centres communautaires).

7. De minuit à 5 h 59.

8. De 6 h à 11 h 59.

9. De midi à 17 h 59.

10. De 18 h à 23 h 59.

11. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.

12. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

13. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les hachettes, les lames de rasoir et les flèches.

14. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, la corde, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

15. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires commises au moyen d'une arme ou de la force physique, bien qu'aucune blessure corporelle visible n'ait été remarquée par la police.

16. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité seulement des premiers soins (p. ex. bandage, glace).

17. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement de soins de santé, ainsi que les blessures qui ont causé la mort.

Note : Exclut les victimes dont l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes. Pour le lieu de l'affaire, le moment de l'affaire, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et les blessures subies, le calcul des pourcentages exclut les valeurs inconnues.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.